

**Université
des Antilles**



**Procès-verbal
du Conseil d'administration**

Du 6 décembre 2023

Liste des présents

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	DANIEL	Justin	PR	972	Procuration P.HUNEL
	DUFLO	Suzy	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	ROOS	Christophe	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	RAUZDUEL	Sainte-Croix	MCF	971	P
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	P
BIATSS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	COLONNETTE	Allan	Étudiant	972	Procuration J. LARROUY
	LARROUY	James	Étudiant	971	P
	DESIR	Melvine	Étudiante	971	A
	GABOURG	Raissa	Étudiant	971	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	Procuration L. CASSIN
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	Procuration B. HARAL
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration E. ODACRE
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	A
	GABUT	Christophe	Ville Schœlcher	972	Procuration L. CARDOU
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration A. ARTERON
	BEAUDUCEL	François	IPGP-OVSM	972	A

Conseil d'administration du 6 décembre 2023

	LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration M. GEOFFROY
	VLASTELIC	Ivan	IPGP-OVSG	971	A
Invités			Représentant rectorat	971	
	SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
	JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
	LOPEZ	Marie-Laure	DGS	Administration générale	P
	D'ARBAUD	Keila	RAF Pôle	971	P
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration générale	P
	CYRILLE	Catherine	Agent comptable	Administration générale	P
	SOLVIGNON	Geneviève	DRH	Administration générale	P
	ARMOUGON	Audrey	Assistante président	Administration générale	P
	NOEL	Victoria	Cheffe de cabinet		P
	KARIOUA	Cassandra	DAJ	Administration générale	P
	JOACHIM	Jean-Louis	VP délégué à la politique des langues	972	P
	GROS-DESORMEAUX	Jean-Raphael	Membre du bureau		P
	HILARICUS	Janis	Membre du bureau		P
	SAFFACHE	Pascal	Chargé de mission refondation du campus de F-D-F	972	P
	FLAMAND	Samuel	CTM	972	P
AUORE	Guylène	VP CFVU	971	P	
LETCHIMY	Serge	Président CTM	972	P	

Ordre du jour

Liste des présents	2
Ordre du jour	4
Compte rendu des débats	6
1) Propos liminaires du président	6
2) Affaires institutionnelles et juridiques	8
a) Création de 3 instituts	8
b) Conventions	15
c) Contrat pluriannuel de site de l'université des Antilles 2022-2027	17
d) Statuts de l'université des Antilles	20
e) Statuts de la maison des langues	22
f) Règlements intérieurs de l'université des Antilles et du Comité social d'administration	23
g) Notre relative aux modalités d'organisation des séances à distance des conseils et commissions de l'UA et aux modalités d'enregistrement et de conservations des débats	24
h) Modification de la dénomination de l'UFR LSH	24
3) Affaires ressources humaines	25
a) Campagne d'emploi établissement 2024 : Enseignants-chercheurs	25
b) Campagne d'emploi établissement 2024 : BIATSS.....	27
c) Plan de formation : bilan 2023 et perspective 2024	28
d) Promotion interne au corps des professeurs des universités.....	28
e) Charte relative au télétravail ponctuel à titre expérimental	28
f) Projet de répartition de la NBI 2024	30
4) Affaires financières.....	30
a) Modification des conditions d'attribution du CIA 2023	30
b) Budget initial 2024	30
c) Budget spécifique 2024 des aides sociales (FSDIE, CASE, CAS)	31
d) Régularisation des factures antérieures à 2023 sans EJ	32
e) Régularisation d'une dépense hors marché public.....	32
f) Admission en non-valeur	32
5) Affaires scientifiques	33
a) Changement du périmètre d'une UMR.....	33
b) Adhésion de l'université des Antilles au Centre d'excellence caribéen de la Géothermie.....	33

c) Volume financier dédié aux projets Feder, Interreg, Commission Européenne	33
6) Affaires pédagogiques	37
a) Validation des informations destinées au portail Parcoursup au titre de l'année 2024	37
b) Validation des informations destinées au portail Mon Master au titre de l'année 2024	37
c) Diplômes universitaires (UFR Santé) : avenant, renouvellement, modifications, créations.....	37
d) Dossier d'accréditation du diplôme IBODE	37
e) Modalités de contrôles de connaissances du diplôme IBODE	37
f) Ouverture d'un diplôme universitaire en Gestion du patrimoine bancaire	37
g) Ouverture de diplômes d'état du Travail Social au grade licence.....	37
h) Ouverture de diplôme universitaire parcours d'excellence.....	37
7) Questions diverses	38

Compte rendu des débats

Ouverture de la séance à 9 h 16

1) Propos liminaires du président

M. le Président : Bonjour à toutes et à tous. Avant de démarrer cette séance, je voudrais signaler qu'à l'entrée de la salle, il y a un livre blanc. Si vous pouvez le remplir à l'issue de cette réunion concernant la perte récente de l'ancien Président de l'université, Philippe SAINT-CYR. C'est un livre qui va circuler partout. Le quorum étant atteint, je vous propose que nous commençons cette séance du Conseil d'administration du 6 décembre 2023. Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'administration, Madame la Vice-Présidente du Conseil d'administration, Madame la Vice-Présidente du Pôle Guadeloupe, Monsieur le Vice-Président du Pôle Martinique, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Monsieur le Président du Conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique, Mesdames et Messieurs les membres du bureau du Président, Mesdames et Messieurs les cadres de l'université. Mesdames et Messieurs, parce que les histoires sont plus vieilles que les femmes et les hommes qui les vivent, plus vieilles que ceux qui les racontent, plus grandes aussi, parce qu'elles les précèdent, j'ai fait le choix – et mon équipe avec moi – d'inscrire l'Université des Antilles dans l'histoire. Puisqu'il n'y a pas de limite dans la capacité créatrice d'une équipe disposée à agir avec la détermination nécessaire, nous sommes décidés à faire grandir l'Université des Antilles, à la métamorphoser en une université antillaise rayonnante, forte, respectée et sûre d'elle. Faire de l'Université des Antilles une université dont le cœur bat avec celui de ses pays, aimée de la population qu'elle sert, utile, ouverte, innovante, soucieuse du développement antillais, telle est notre tâche. Désormais reconnue au plus haut niveau, depuis sa récente intégration au prestigieux classement de Shanghai dans le domaine de l'écologie, l'Université des Antilles dévoile au monde son haut potentiel. Digne représentation de l'excellence de l'enseignement supérieur français dans les Amériques et singulièrement dans la Caraïbe, elle a encore joué pleinement le rôle stratégique qui est le sien. Alors que nous sommes déterminés à faire, d'autres s'acharnent à vouloir défaire et glapissent de joie à chaque fois qu'ils croient naïvement pouvoir mettre à mal l'université. À ce minuscule groupe composite qui voudrait nous voir jouer la partition de la discorde antillaise, savamment écrite il y a plus de 400 ans par la puissance coloniale, je dis que c'est peine perdue, qu'il est trop tard. Je leur dis que Shanghai est l'expression d'une excellence antillaise collective. Un jour de décembre 2022, deux présidents de collectivités et un président d'université se sont tenus par la main. Je leur dis aussi que des Anses-d'Arlet à l'Anse-Bertrand, ce sont les mêmes mornes qui mènent à l'école, et que nous sommes tous un même peuple. Unis, notre seule limite est celle de notre imagination. Les histoires sont plus vieilles que les femmes et les hommes qui les vivent. Une fois qu'ils ont disparu, elles continuent, sans eux, certes, mais aussi grâce à eux. Aussi voudrais-je saluer aujourd'hui la mémoire d'un grand homme, un bâtisseur de l'université, le premier Président de l'Université des Antilles et de la Guyane, un homme fédérateur, un grand intellectuel martiniquais qui aura passé son existence à servir l'université jusqu'à son dernier souffle. Je rends hommage au Professeur Philippe SAINT-CYR, de là où il nous regarde, et lui adresse une nouvelle fois mes remerciements les plus chaleureux pour sa bienveillance, son intelligence, son amour de notre université et pour chacune des pierres de ce bel édifice qu'il aura posée. En ce mois de décembre, il m'est impossible d'oublier une autre figure de l'université qui s'est beaucoup battue au pire moment de notre histoire pour maintenir à flot notre établissement, malmené alors par des hordes déchaînées, avides de chaos. Mes pensées s'en vont vers Jean-Lén LETICEE, ancien vice-président du Pôle Guadeloupe, qui s'en est allé sans bruit une nuit de décembre 2022. Qu'il soit assuré que ses aspirations pour l'université n'ont pas été vaines. Aujourd'hui nous est donnée l'occasion de poursuivre l'œuvre de celles et ceux qui se sont engagés pour qu'existe l'Université des Antilles et que, sans cesse, elle grandisse. Je salue la présence du Président de la Collectivité Territoriale de Martinique, Serge LETCHIMY. En ce jour, nous allons voter la création de trois instituts de l'Université des Antilles en Martinique. Je le remercie de son soutien et de la confiance dont il nous honore. Ces instituts, et plus largement la convention qui les porte, constituent l'expression d'une vision partagée entre la CTM et l'Université des

Antilles, et traduisent une volonté commune de travailler ensemble dans l'intérêt de nos populations. Bien entendu, rien de ce qui en vaut la peine n'est jamais facile. Rien de grand ne s'est jamais accompli sans difficulté. Aussi, la création de ces trois instituts autonomes, dont le siège est fixé sur le Pôle Universitaire de Martinique, a suscité et suscite encore bien des attaques. Une maître de conférence, sans aucun mandat électif à l'université, conteste bruyamment, depuis plusieurs mois, nombre des décisions du Conseil d'administration de l'Université des Antilles, relatives à la biodiversité, mais aussi celles concernant les engagements pris par l'université vis-à-vis de ses territoires d'implantation, en répondant de fausses informations au sein du Pôle Guadeloupe et jusque dans les murs de la Collectivité Régionale de Guadeloupe. En niant à la Martinique sa capacité intellectuelle de créer et de faire vivre cet institut de biodiversité et d'écologie, en déclarant que la création de cet institut allait se faire au détriment de la Guadeloupe, notamment en raison de transfert imaginaire de moyens de la Guadeloupe vers la Martinique, certains voudraient semer le désordre, stopper le cours de l'histoire, briser notre élan. C'est là mal nous connaître. À ceux qui mettent toutes leurs facultés au service de leur rancune et de leur frustration, j'indique qu'à force de mensonges et de calomnies, on finit par se perdre soi-même. Et puisqu'une bonne nouvelle ne vient jamais seule, en plus de la création de ces trois instituts ambitieux, nous nous prononcerons aujourd'hui sur une convention inédite liant l'Université des Antilles au Conseil départemental de Guadeloupe. C'est une première dans l'histoire de notre université. C'est une convention pluriannuelle et d'un montant de plus de 1 300 000 €. Cette convention témoigne, tout comme celle signée avec le président Serge LETCHIMY, d'une vision partagée, d'un cap commun. Elle vient soutenir la mobilité étudiante dans la Caraïbe et dans le monde, les doctorants, plusieurs formations innovantes, notre patrimoine historique antillais, la recherche en santé, notamment sur le vieillissement, sans oublier bien sûr les nombreux accompagnements de métiers à nos étudiants les plus démunis. Je l'affirme et le dis avec beaucoup de force : l'Université des Antilles poursuivra son ascension dans l'histoire. Et parce que nous sommes chaque jour plus nombreux à y croire, et notre importante majorité dans chacun des conseils en atteste, nourris par nos réussites collectives, par nos victoires, la promesse d'un avenir radieux se fait de plus en plus claire et c'est ce que nous transmettrons aux générations futures, venues prendre la relève, un joyau universitaire, une réussite antillaise, la démonstration qu'ensemble, nous sommes plus forts. Je vous remercie de votre attention. Avant de passer au premier point de ce Conseil d'administration, je vais prendre vos questions diverses. Donc, est-ce qu'il y a des questions diverses à inscrire à la fin de ce conseil ? Oui, Christophe AUDEBERT ? Monsieur, allez-y.

M. AUDEBERT, BIATSS : Vous me permettez trois questions diverses. La première concerne la Cour des comptes pour savoir où on en est désormais sur la diffusion de la Cour des comptes. La deuxième concerne l'annulation d'une conférence assez récemment, à la dernière minute, d'un rapporteur spécial sur les droits de l'homme de l'ONU concernant l'eau potable. Effectivement, ça peut nous concerner nous aussi quand on voit les conditions sanitaires parfois qui concernent nos personnels lorsque nous nous rendons à notre travail. Et enfin la troisième, alors là, effectivement, c'est une question un petit peu béotienne – je ne suis pas enseignant-chercheur – et qui concerne le fameux classement de Shanghai, mais petite lecture, j'ai cru comprendre qu'il y avait deux classements : j'aurais souhaité avoir des éléments d'information techniques et scientifiques, s'agissant de notre université à qui on a dû décerner ce merveilleux sésame. Je voulais savoir concrètement, concernant notre établissement, quels sont les laboratoires, quelles sont les conditions techniques et scientifiques qui font que – j'imagine des publications – on a eu le privilège d'avoir ce sésame, voilà.

M. le Président : D'autres questions diverses ? Non ? Très bien.

2) Affaires institutionnelles et juridiques

a) Création de 3 instituts

M. le Président : Nous allons débiter par le premier chapitre : les affaires institutionnelles et juridiques et la création de trois instituts. Donc, comme vous le savez, nous avons validé, pour ceux qui étaient présents, au mois de juillet dernier, une convention avec la CTM. Suite à cette validation a eu lieu la signature, il y a quelques semaines, de la convention avec le président Serge LETCHIMY qui est à mes côtés aujourd'hui. Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur la création effective de ces trois instituts : un institut d'urbanisme, d'architecture et d'aménagement ; un institut du numérique et un institut de la biodiversité et de l'écologie. Je ne vais pas à nouveau vous présenter ces instituts, puisqu'ils l'ont été précédemment lors de la séance du 2 juillet dernier. Mais, je peux céder la parole au Président de la Collectivité s'il veut dire quelques mots concernant ce point. Monsieur le Président ?

M. LETCHIMY, président du conseil exécutif de la Martinique : Oui, merci Monsieur le Président. Je vous présente mes excuses pour ces quelques minutes de retard. Je voudrais d'abord excuser Monsieur CHAMMAS qui siège normalement. Il ne sera pas présent, il a donné procuration. Je tenais vraiment à être présent pour ce Conseil d'administration, de manière symbolique bien sûr. Je suis un grand défenseur de l'UA. Je pense qu'il faut absolument qu'on puisse tenir bon pour que cette université puisse rayonner dans le monde entier, notamment dans la Caraïbe, et que les Guadeloupéens et les Martiniquais se tiennent la main. D'ailleurs, après la signature de la convention, j'ai proposé au Président du Conseil régional de la Guadeloupe de signer une autre convention, notamment tout ce qui tourne autour de l'accueil des étudiants de la Martinique et de la Guadeloupe. Je suis très heureux d'avoir signé cette convention. Ici, aujourd'hui, on concrétise très rapidement la mise en place des trois instituts. Moi, je pense que l'université doit redevenir une puissance intellectuelle, pour nous donner la capacité de transcender nos grandes difficultés, y compris l'ignorance et l'insignifiance dans lesquelles on nous situe d'une manière générale – j'y reviendrai dans un instant. L'université doit nous aider à fixer, à capter la connaissance, l'innovation et la recherche. C'est cette fonction que je vois et c'est pour moi extrêmement important dans un pays qui se cherche et qui vit et subit un mal développement structurel incroyable, où le régime qui prévaut, c'est toujours un régime post-colonial avec importation massive et deux ou trois exportations de type monoculture, avec une franche et claire ignorance de la part de l'État de nos richesses géostratégiques, maritimes et écologiques, et surtout en matière de biodiversité. J'ai écouté Emmanuel MACRON encore à Rennes ce week-end. Je l'ai écouté et j'étais assez perturbé parce que j'ai bien compris que nos Outre-mer, avec un « nos » un peu condescendant, apparaissaient comme des éléments d'instrument de géostratégie mondiale pour la France et très peu pour nous-mêmes. C'est dans ce cadre-là que l'institut de la biodiversité et de l'écologie qui a été proposé, discuté, fait partie des combats que nous menons tous, parlementaires, populations, pour qu'on reste encore moins étranger à notre richesse biologique. Nous avançons doucement. Cet institut qui pourrait permettre à la fois d'associer des organismes de recherche, mais aussi le secteur privé dans le cadre statutaire, mais nous permettant de, non pas seulement projeter de manière imaginative, mais de manière puissante la réalité de nos puissances biologiques, me semble extrêmement important. C'est un domaine précieux, mais surtout je ne reprendrai pas des termes très techniques que j'ai sous les yeux, mais surtout pour nous permettre d'avoir une meilleure connaissance et valorisation de nos différentes richesses. Nous avançons bien puisque je vous l'ai dit assez clairement, quand je fais quelque chose, c'est en toute transparence, je ne cache absolument rien. Les locaux sont trouvés, nous sommes en train de rédiger les conventions. Les locaux d'activités de travail, nous les avons et nous allons mettre à la disposition de l'université ces locaux. S'il y a quelque chose qui est extrêmement navrant, c'est que nous faisons partie des 24 hotspots du monde, nous représentons 80 % de la biodiversité française, autour de 65 % de la biodiversité européenne. Et à ce titre-là, nous sommes dans l'incapacité aujourd'hui de mesurer de manière autonome et libre les services écologiques et les valeurs écosystémiques dont on pourrait tirer profit. On est dans l'incapacité de le faire si on ne monte pas ce genre de structure-là pour que les chercheurs puissent paramétrer ça et inscrire nos politiques de résilience écologique dans les stratégies nationales et mondiales. Il ne suffit pas de dire : « on reste à 25 % d'évolution du climat » et il ne faut pas se suffire de ça. Hier, j'ai ouvert

dans la journée la COP locale Martinique avec beaucoup de monde. Nous avons besoin de données scientifiques extrêmement précises pour pouvoir travailler dessus. Et si on n'a pas ça, à chaque fois qu'on fait quelque chose, il faut aller demander à droite et à gauche. Moi, je suis autonomiste. Donc, je considère que nous devons absolument inscrire l'ingénierie de la pensée localement, ici. Aussi, l'université est le lieu pour le faire. La deuxième chose, ça concerne l'institut d'urbanisme et d'architecture. Ce n'est pas une invention de l'université, c'est une vieille idée, un vieux combat. Nous nous battons parce que j'en ai marre qu'on me dise tous les jours que nous n'avons pas d'ingénierie en Martinique ni en Guadeloupe. Ça me sort par la tête : pas d'urbanisme, pas d'ingénierie, pas de maîtrise technique. D'ailleurs, on perd des fonds européens parce qu'on n'a pas eu suffisamment d'ingénierie. Installons l'ingénierie ici, pour qu'on ait un institut d'architecture et d'urbanisme. Les locaux sont pratiquement prêts, nous sommes en négociation et nous considérons qu'il serait intéressant de ne pas mettre tout à Schoelcher, mais de monter peut-être vers le nord. On pense à Saint-Pierre. Troisième chose, ça concerne l'institut du numérique. L'IA est, sera et deviendra l'élément stratégique central pour le développement économique dans le cadre de la mutation que nous souhaitons. Si jamais nous ne sommes pas à la hauteur en termes de développement, de sensibilisation, de recherche, d'installation, de concrétisation de l'intelligence artificielle à l'intérieur de tous les mouvements, pas seulement universitaires, mais les entreprises, les associations, le marché et l'économie, nous n'allons jamais réussir à avoir cette mutation. S'il y a un outil qui peut nous permettre de démocratiser autrement la croissance économique et le progrès, c'est par l'intelligence artificielle et tous les mécanismes qui y sont inhérents. C'est dans ce cadre-là que je supporte à fond la mise en place de cet institut, bien entendu, avec un partenariat public-privé qui serait extrêmement puissant. Je conclurai pour dire que, Monsieur le Président, j'ai entendu vos mots. Je demande solennellement à celui qui tient des propos du type « la Martinique n'aurait pas la capacité intellectuelle d'arriver à cela » d'arrêter ça et surtout de ne pas abuser de certaines positions. Je ne tiens jamais ces propos-là vis-à-vis de qui que ce soit. Le respect, c'est quelque chose de fondamental. Vous êtes libres et vous ne devez pas subir ni de pression et surtout pas d'autoritarisme politique de la part du Président de la Collectivité que je suis. Je suis venu témoigner parce que j'ai signé une convention, mais je n'ai pas d'ordre à vous donner. Je demande à tout un chacun de respecter l'évolution de l'université, de ne pas interférer, quelle que soit la condition qu'on a au niveau national ou local. C'est un message.

M. le Président : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ce point ? Est-ce qu'il y a une prise de parole ? Madame ROMANA ?

Mme ROMANA, PR : Merci. Merci pour ces discours, merci pour ces précisions, Monsieur le Président LETCHIMY. Je pense qu'ici, tout le monde me connaît et connaît mes positions par rapport à l'Université des Antilles et par rapport à ce débat qu'il y a eu entre l'Université de la Guadeloupe et l'Université de la Martinique. Donc, ici, les propos que je vais tenir, bien évidemment, ne sont pas contre la Martinique, pas pour la Guadeloupe, mais ce sont des questions que je pose en tant qu'enseignant-chercheur de l'université, voilà. Alors, vous avez, la CTM de la Martinique, proposé et financé la création de trois instituts. C'est franchement très bien. Il y a l'institut – et je reviens sur l'institut et je vais vous dire pourquoi je reviens dessus – de l'écologie et de la biodiversité. Nous avons été classés, c'est ce qui s'appelle les GRAS, ce n'est pas un classement global, mais c'est un classement au niveau de l'écologie, c'est très bien, mille bravos, c'est historique, c'est vrai. Mais, ce classement, je le rappelle, a été basé sur trois critères : un critère de publication dans les revues internationales à fort impact, un critère de citation de ces publications et un critère de collaboration internationale, voilà. Donc, c'est purement de la recherche. C'est basé là-dessus. Moi, ce qui m'inquiète, c'est que les gens qui font cette recherche et qui ont ces publications sont localisés sur le Pôle Guadeloupe. Et donc, ma question – parce que je peux me tromper, d'ailleurs on est là pour débattre –, c'est finalement si on crée cet institut en Martinique, est-ce qu'on n'est pas en train de désorganiser un dispositif qui fonctionne déjà bien puisqu'il nous a permis d'être à ce fameux classement de Shanghai ? Est-ce qu'on n'est pas en train de le déstructurer ? Voilà, c'est ma question et c'est un peu ma crainte. Et j'aurais deux autres remarques aussi à faire. Ce que j'ai à reprocher toujours, c'est que là encore, on vote des instituts, c'est bien. Mais, qu'est-ce qu'ils vont faire ces instituts ? Quels sont leurs statuts ? À chaque fois, j'ai toujours l'impression et c'est peut-être parce que je suis ancienne, mais nouvelle dans les conseils d'administration, j'ai toujours l'impression

qu'on est en train de voter des chats en poche, voilà. On vote le titre, qu'est-ce qu'on met derrière ? J'ai compris que vous avez créé des locaux, j'ai appris ça là maintenant, mais qu'est-ce qu'on vote ? Qu'est-ce qu'on met en place ? À quoi vont servir ces instituts ? Voilà. Et j'ai du mal un peu à le comprendre et du coup, je pose une question, une question très simple. Merci.

M. le Président : Je vais vous répondre, Madame ROMANA. Donc, premièrement, concernant l'ordre des opérations, c'est l'ordre logique. Nous avons expliqué le rôle des instituts et leur ambition est pleinement décrite par la convention qui a été soumise, mais je rappelle que l'opposition qui s'exprime ici n'était pas présente ce jour-là.

Mme ROMANA, PR : Vous devez arrêter, ça suffit.

M. le Président : Madame ROMANA, je ne vous permets pas de me dire ce que je dois faire ou ne pas faire. Je dis exactement ce qu'il me plaît. Vous êtes une élue, vous assumez vos positions. Vous n'êtes pas venue ce jour-là, vous et vos collègues de l'opposition, vous assumez ce fait. Donc, moi, je vous réponds et je vous demande de rester courtoise parce que moi, je suis courtois, mais ma patience aussi a des limites. Donc, je reprends. Concernant ce projet, nous avons, dans cette convention qui a été étudiée, examinée, transmise à l'ensemble des administrateurs, expliqué exactement l'ambition et le rôle de chacun de ces instituts. Le Président Serge LETCHIMY, me semble-t-il, s'est exprimé clairement pour préciser un certain nombre de choses encore aujourd'hui. Maintenant, pour engager un certain nombre d'opérations, il faut que ces instituts existent. Donc, il faut que nous les créions. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Ensuite, ça a été écrit dans le document qui vous a été transmis, nous avons quelques mois pour mettre en place les statuts, sachant que chaque institut aura un statut différent. Tous vont relever du Code de l'éducation et de l'article L. 713-1, le premier de l'article L. 713-1. Ce seront donc des composantes et il y aura des compétences de recherche, bien entendu, d'expertise principalement, mais aussi de formation. Tout ça est indiqué dans la convention. Donc, l'ordre ici est tout à fait naturel. Avant de recruter du personnel, grâce aux fonds de la CTM, ou d'engager des opérations financières, encore faut-il que l'objet de ces dépenses existe. Et donc, c'est ce que nous faisons aujourd'hui et nous prenons le temps de discuter, de réfléchir avec la CTM et avec les acteurs de l'université pour avoir des statuts qui soient les meilleurs possible. Ça, c'est le premier point. Maintenant, réduire le classement de Shanghai à trois critères qui sont exactement des critères qui existent, mais qui ne sont pas les seuls, réduire le classement de Shanghai en écologie à deux ou trois laboratoires de biologie, moi, je trouve que c'est un peu fort. Vous savez que – peut-être que j'en viens à la question diverse – l'écologie ou les écologies, ce n'est pas juste la section 67 du Conseil national des universités, Madame ROMANA. C'est bien plus large que ça. L'écologie, c'est l'interaction entre les êtres vivants et leur environnement. Donc, ça fait énormément de gens qui travaillent dessus, y compris les laboratoires de santé qui, me semble-t-il, sont également répartis. Nous avons des collègues qui travaillent sur la biodiversité et l'écologie sur le Pôle Martinique. Nous en avons présents dans cette pièce et c'est quand même une insulte de nier leur existence. L'écologie, c'est plus large. Je vous dis aussi que le classement de Shanghai existe depuis 20 ans, que l'université et l'enseignement supérieur français ont été profondément modifiés par ce classement de Shanghai, que des lois ont été votées pour que des organismes de recherche et des établissements supérieurs se réunissent et fusionnent, qu'il y a eu des PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur), qu'il y a des COMUE (Communautés d'universités et d'établissements), qu'il y a de grands établissements pour faire face aux colosses asiatiques et nord-américains. Et donc, ne vous en déplaise, on ne peut pas, avec trois publications ou cinq personnes dans des laboratoires, intégrer le classement de Shanghai. C'est une réussite collective de tous les chercheurs de l'Université des Antilles et de tous ceux qui se rapprochent de l'écologie qui, je vous le dis, je vous l'apprends peut-être, va jusqu'à la littérature. Il y a de l'écologie dans toutes sortes de disciplines, Madame ROMANA. On ne peut pas, avec une dizaine d'individus, intégrer le classement de Shanghai, c'est mathématiquement impossible, ce n'est pas possible. Je vous en prie, Monsieur le Professeur JOSEPH.

M. JOSEPH, PR : Je reviens sur les propos que je viens d'entendre. Ce n'est pas très respectueux pour les gens qui sont vraiment pour... C'est la CTM qui a décidé de s'engager dans ce programme et n'en déplaise à

Madame ROMANA, le programme sera fait. Mais, je pense à ce discours qui relève d'une science moyenâgeuse. Vous êtes d'une naïveté vraiment abyssale, voilà. Je me demande si vous êtes vraiment enseignante sur ce... Je vous pose la question. Il y a des gens qui publient, qui font de l'écologie, qui font de la macroécologie, qui font de la synécologie, qui font de l'autoécologie même et qui font aussi de l'écophysiologie et qui publient dans des revues. Donc, votre discours, en essayant de montrer qu'il y a, à l'université, un seul endroit où on fait de l'écologie, c'est un discours qui est faux et qui est, à mon avis, sans intérêt. Vous êtes tellement d'une ignorance abyssale que vous ne savez pas ce qu'est l'écologie et la microbiologie. Et je termine en disant qu'il faut cesser de venir dans les CA, parce que vous êtes des « antitout ». Tous les progrès proposés par l'université, vous y êtes opposés. Et je continue à vous dire, Madame, que le projet proposé, ce n'est pas seulement l'écologie biologique, ce sont les écologies, Madame.

M. le Président : Professeur DUFLO ?

Mme DUFLO, PR : Pour ma part, j'avoue que je suis choquée. Je ne pensais pas, ce matin, assister à cela. Je crois qu'il faut qu'on arrête de s'autoflageller, de se tuer comme on le fait et, comme l'a dit Monsieur LETCHIMY, de nous empêcher d'avancer, parce qu'en fait, quand nous, on ne perçoit pas les richesses qu'on a, d'autres le font. Je sais que, pour ma part, en santé, il y en a qui viennent de partout dans le monde, qui récupèrent nos données, qui partent les publier ailleurs. Ça me choque aussi et je ne le conçois pas. Mais, la seule façon d'y arriver, parce que n'oublions pas que nous sommes petits, nous ne sommes pas très nombreux, je pense que l'intelligence, elle est partout et nous avons bien des intelligences aussi bien en Guadeloupe qu'en Martinique, et je ne vois pas pourquoi, à ce stade-là de notre fonctionnement, on est dans cette différenciation. Je suis extrêmement choquée de ça. Je ne vois pas quelle différence peut-on faire entre la Guadeloupe et la Martinique, et je trouve très bien que la Martinique puisse porter un projet, je n'ai pas les détails, puisque c'est la vision des laboratoires de recherche, encore aujourd'hui, je ne sais pas du tout. Je sais pour la médecine, mais pas pour l'écologie. Mais, j'estime que, admettons et quand bien même il y aurait plus de labos en Guadeloupe qu'en Martinique, au contraire, monter un institut comme on le conçoit, ça veut dire mettre les chercheurs des deux entités à travailler ensemble sur une unité de lieu, peu importe là où elle se trouve, et avancer ensemble dans les projets. Donc, quel est l'intérêt de cette discrimination ? Quel est l'intérêt de cette séparation ? Quel est l'intérêt dans un CA – on ne se voit pas tout le temps – de passer autant d'énergie sur ce qui me paraît être une idiotie, excusez-moi ? Parce qu'à un moment donné, il faut qu'on se mette les uns avec les autres. On ne va pas y arriver sinon. Le fond du problème, je n'ai pas compris quel était le fond du problème. Je pense qu'il faut qu'on avance sur les différents points. Alors, effectivement, là vous avez sans doute raison : je ne suis pas au courant de tous les différents aspects. Mais, sur ce que j'entends aujourd'hui, je ne m'attendais pas à cela, je suis désolée. Pourtant, je n'ai pas *d'a priori* ni de parti pris.

M. le Président : Bien. Oui, Madame ROMANA ?

Mme ROMANA, PR : Je me suis peut-être mal fait comprendre. Je vois que j'ai heurté des sensibilités et dans ces cas-là, je m'en excuse, bien évidemment. Un des trucs qu'on peut reprocher, Monsieur JOSEPH, je vous entends parler gras. Je ne me sentrais pas comme un grand chercheur en écologie, vous m'excuserez. Voyez un petit peu ce qui me choque dans ça, c'est que par exemple, on va créer des instituts en écologie et en biodiversité. A-t-on contacté les collègues universitaires qui travaillent, qu'ils soient Martiniquais ou Guadeloupéens ? En plus de ça, n'essayez pas de me faire rentrer dans une guéguerre Guadeloupe/Martinique, parce que j'ai toujours défendu l'Université des Antilles. Donc, ne me mélangez pas, ne me mettez pas là-dedans. Ça, c'est votre problème. Maintenant, quelle a été la part de discussion qu'il y a eu entre les chercheurs ? Moi, quand je discute avec les collègues, ils découvrent qu'il y a des instituts. Or, ce sont des mecs qui travaillent, ce sont des enseignants-chercheurs qui travaillent. Comment se fait-il qu'on arrive à créer des instituts sans en parler aux intéressés ? Je suis la seule à être choquée de ça ? Moi, je ne sais pas, ça me paraît bizarre, voilà. Donc, l'idée, c'est si on veut avancer ensemble, si on veut faire quelque chose ensemble, c'est bien qu'on le fasse de façon collective, voilà.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je précise quand même que le Professeur JOSEPH et d'autres sont en contact avec les collègues de Guadeloupe qui sont au département de biologie. Monsieur LARROUY ?

M. LARROUY, étudiant pôle Guadeloupe : Bonjour, merci beaucoup. James LARROUY, étudiant à l'Université des Antilles. Nous, en tant qu'étudiants, nous sommes très très fiers de voir ces instituts se développer, parce qu'effectivement, il y a beaucoup d'étudiants qui partent dans l'Hexagone pour suivre les formations et qui, en Master, ne reviennent pas puisque directement après leur Master, ils trouvent directement des stages, des emplois, etc. Donc, j'ose espérer que ce sera le cas aussi sur le territoire et, donc, je trouve que c'est une bonne chose. Après, comment dirais-je ? La localisation des instituts n'a pour moi, étudiant, aucun intérêt parce qu'il y a des avions, il y a des moyens aujourd'hui pour travailler de loin. De toute façon, les institutions aujourd'hui qui sont dans l'Hexagone, aux États-Unis ou autres, personne ne s'en plaint. Je ne vois pas pourquoi à moins de 45 minutes de vol, ça devrait poser de problème. Mais, en tout cas, je suis extrêmement fier en fait de ce qui se met en place et merci de penser à l'avenir, parce que c'est aussi ça l'université. Ce n'est pas uniquement de la recherche, ce n'est pas uniquement ça, mais c'est aussi des étudiants qui viennent se former, des gens qui veulent monter en compétences. Merci de penser à ces personnes-là qui vont pouvoir ne pas s'endetter et qui auront la possibilité de ne pas se priver des liens familiaux qu'elles ont pour pouvoir répondre aux besoins des territoires. Merci beaucoup.

M. le Président : Merci beaucoup, Monsieur SAFFACHE et Monsieur HUNEL ?

M. SAFFACHE, PR et chargé de missions : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Alors, il n'a pas été évoqué donc le cas de l'institut d'urbanisme, d'aménagement et d'architecture. Pour répondre à la question de l'intérêt de créer un tel institut, l'intérêt, il est évident. Jusqu'alors, l'aménagement en Martinique, et aux Antilles de façon générale, l'aménagement, l'urbanisme et l'architecture sont vus à travers un seul et unique prisme qui est un prisme fondamentalement européen puisque les référentiels sont des référentiels qui ont été bâtis hors de nos territoires. Donc, ces référentiels ne sont absolument pas tropicalisés. Et donc, l'intérêt de cet institut, c'est justement d'enseigner enfin à des étudiants une architecture, un aménagement et un urbanisme qui soient adaptés à leur réalité parce que, bien souvent, on s'aperçoit qu'il y a des décalages extrêmement importants entre la réalité et ce qui est enseigné parce que les référentiels ne sont pas du tout adaptés. Donc, notre objectif, c'est de former des étudiants qui, enfin, poseront un regard qui soit un regard à la fois ouvert sur le monde, bien évidemment, mais en même temps très ancré dans une réalité qui est la leur. Et deuxièmement, je rappelle qu'il existe actuellement un master qui s'intitule « diagnostic territorial et gestion des espaces insulaires ». Ce master est ouvert sur les deux Pôles. Hier encore, j'étais à Saint-Claude où j'enseignais au M2. Donc, il est évident que l'intérêt, il n'est pas un intérêt purement martiniquais. C'est un intérêt pour l'UA, c'est-à-dire un intérêt Martinique et Guadeloupe. J'ai des étudiants – et moi, j'en suis très fier – qui sont, après l'obtention du master, embauchés à la région Guadeloupe, qui sont à la CTM, qui sont dans toutes les institutions qui irriguent nos territoires. C'est une chance pour ces institutions de disposer de ces étudiants qui ont été formés localement. Donc, l'institut d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture aura pour mission première de tropicaliser la vision qui jusqu'alors était une vision purement européenne, voilà.

M. le Président : Merci, Professeur SAFFACHE. Monsieur HUNEL, vous avez la parole.

M. HUNEL, MCF : Monsieur le Président de l'université, Monsieur le Président de la CTM, je vous remercie de me donner la parole. Je tenais d'abord à préciser que depuis que depuis que j'ai été élu dans ce conseil, je pense que toutes mes interventions ont toujours été dans le but d'améliorer et de faire progresser notre université et je pense que c'est l'intérêt de notre université. Pour poser le contexte, je vous dis déjà tout d'abord que je ne suis pas du tout contre la création de ces instituts. Bien au contraire, je pense qu'il y a des choses qui doivent être faites. Ce que je regrette, Monsieur le Président, c'est l'information sur la contextualisation de ces instituts. Je m'entends. Autant dans la convention, il est décrit un certain nombre d'objectifs fixés des universités. Mais, je pense qu'aujourd'hui, par rapport au vote que nous allons faire, il

aurait été intéressant que soit apporté à notre connaissance le rôle de ces instituts dans l'espace actuel universitaire de l'Université des Antilles, notamment celui lié avec les laboratoires existants, celui lié avec les UFR existants. D'autant que dans ces instituts, peuvent être positionnés des masters, chose qui se faisait habituellement dans les UFR. Donc, moi, c'est cette partie-là qui me manque. Je pense que ça aurait été intéressant pour nous. Je suis désolé, nous sommes dans le Conseil d'administration de l'université. Je pense qu'il aurait été intéressant d'apporter cette vision-là qui malheureusement n'est pas dans la convention. Ce n'est peut-être pas son rôle. Et l'autre point aussi, c'est que moi, je regrette, je dirais, l'absence de collégialité. Peut-être que le mot est mal placé, pardonnez-moi. Mais, pas plus tard que la semaine dernière parce que moi je suis pour tout de suite m'approprier les outils que l'université met en place pour contribuer à son développement et à son rayonnement. La semaine dernière encore, je disais à mes collègues en charge du numérique qu'il y a un institut justement qui va être créé. C'est dans la convention de la CTM. Et j'ai la réponse : « mais, de quelle convention parles-tu ? Est-ce que tu peux nous donner cette convention ? ». Alors, moi je me précipite sur le site de l'université pour chercher cette convention. Je me précipite sur le site de la CTM et je ne la trouve pas. Parce qu'en tant qu'administrateur et m'imposant un certain nombre de règles qui sont rappelées d'ailleurs dans le règlement de l'université, je n'ai jamais distribué de documents qui me sont fournis en tant qu'administrateur. J'estime qu'il appartient à l'université de les distribuer. Et je regrette que les collègues n'aient pas eu en main cette convention parce qu'il est nécessaire, pour construire quelque chose, que l'ensemble de la collectivité se l'approprie. Donc, moi, mon seul regret, encore une fois Monsieur le Président, ce n'est pas de dire qu'il ne faut pas créer des instituts. Mais je pense qu'il est nécessaire d'apporter des explications sur l'organisation, la contextualisation de ces universités dans l'espace universitaire de l'Université des Antilles.

M. le Président : Madame la Vice-Présidente du Conseil d'administration ?

Mme CASSIN, VP CA, MCF : Une petite précision, Monsieur HUNEL. Vous avez reçu la convention en tant qu'administrateur. Et à partir du moment où elle est votée, elle devient publique. Donc, vous pouvez totalement la transmettre aux personnes qui vous sollicitent. Donc, là-dessus, je vous rassure pour le...

M. HUNEL, MCF : Juste, le seul problème, c'est que la convention qui est effectivement en ma possession, c'est marqué « projet » dessus. Donc, je me refuse de...

Mme CASSIN, VP CA, MCF : Mais vous disposez du contenu.

M. HUNEL : C'est marqué « projet ». Donc, je ne peux pas discuter d'un projet avec mes collègues.

Mme CASSIN, VP CA, MCF : Le document étant voté, vous pouvez leur faire part du contenu.

M. le Président : En principe, tous les éléments sont effectivement sur le site web. Donc, en principe, la convention devrait s'y trouver. Si elle ne s'y trouve pas... Elle y est ? Voilà, les choses sont réglées. Donc, vous auriez dû chercher un peu mieux, Monsieur HUNEL. Une dernière prise de parole peut-être, je crois. Il y a Madame GABOURG et Monsieur GROS-DESORMEAUX. Nous allons essayer d'être rapides quand même pour passer au vote. Donc, Madame GABOURG, allez-y. Ensuite, on continue.

Mme GABOURG, étudiante pôle Martinique : Bonjour à tous. Je suis choquée aussi de ce que j'ai entendu. Je rejoins mon collègue, James LARROUY, quand il dit que c'est une opportunité en fait pour les étudiants. Ça va permettre d'accompagner les différentes issues socio-économiques. Et je regrette aussi en fait... Ce que j'entends, je trouve que ce n'est pas un discours très unificateur. On parle d'une seule université. Donc, de là où sont placés les instituts, je ne vois pas où est le problème. Comme vous avez dit tout à l'heure, que ce soit la Martinique ou la Guadeloupe, on est une seule et même université. Donc, cela ne devrait pas nous empêcher de travailler. En tout cas, je félicite et j'applaudis les opportunités que ça va offrir à nos jeunes diplômés dans le cadre où on parle depuis quelques années de fuite des cerveaux. C'est bien qu'on fasse ce qu'il faut pour que, justement, nos jeunes restent ici, parce qu'effectivement, on n'a pas toujours les moyens en fait d'avoir

des étudiants qui peuvent partir, des parents qui peuvent payer des études onéreuses dans d'autres territoires, etc.

M. le Président : Merci, Madame GABOURG. Monsieur GROS-DESORMEAUX et ensuite Professeur ROOS.

M. GROS-DESORMEAUX, membre du bureau : Alors, je vais m'exprimer sur deux points : la question de l'écologie entre sa répartition Guadeloupe/Martinique et puis, la question de la procédure. Mais, juste avant, je vais me situer pour que vous compreniez le contenu de mon intervention. Donc, je suis géographe et directeur de l'UMR en sciences humaines et sociales qui travaille sur l'écologie et la biodiversité. Tout ça pour dire qu'effectivement, l'écologie n'est pas qu'une affaire de biologiste. Automatiquement, comme il s'agit d'une discipline pluri-inter-transdisciplinaire, il est normal qu'elle soit répartie dans les labos. Pour illustrer, le Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales dont je suis actuellement le directeur, le Laboratoire d'Excellence CEBA, le Centre d'Études de la Biodiversité Amazonienne. Ce qui traduit bien que lorsqu'on parle d'écologie, on ne parle pas d'une écologie datant des années 70-80, mais d'une écologie qui va au-delà des frontières des sites et s'inscrit dans une dimension beaucoup plus large. Donc, concernant la procédure, je pense qu'il y a deux méthodes effectivement. Il y a une méthode qui consisterait à ne rien faire et à discuter jusqu'à ce qu'à un moment, on soit tous d'accord sur le contenu de ces instituts pour pouvoir officiellement les mettre en œuvre. Puis, il y a cette méthode qui est celle que le CNRS et l'UA ont préféré mettre en œuvre : une décision est prise de marcher ensemble, de cheminer ensemble vers un objectif commun, et ensuite, de construire le contenu qui nous permet d'aller jusqu'à cet objectif commun que nous nous sommes fixé. Je pense que le pas qui a été fait entre le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique et le Président de l'université est ce choix d'avoir un objectif commun de coconstruire au fur et à mesure.

M. le Président : Merci. Donc, Professeur ROOS et puis, Axel ARTHON.

M. ROOS, PR : Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de ne pas être très long. Je vais revenir très rapidement sur les propos du collègue Professeur SAFFACHE qui parle de tropicaliser un petit peu par le biais de ces instituts. À l'époque, en 2000, moi j'avais monté la première licence professionnelle de l'Université des Antilles et de la Guyane. C'était une licence professionnelle en Génie Civil. Ça s'appelait « Génie Civil en Milieu Intertropical », parce que ces formations nous permettaient justement de mettre une touche – j'allais dire – réelle par rapport aux formations qu'on avait. Il traitait du matériau bois, il traitait des phénomènes de climatisation, etc., les problèmes de dégradation des matériaux. Parce qu'effectivement, quand vous discutez avec les socioprofessionnels et les professionnels, ils vous disent que les normes, ce ne sont pas des normes qui correspondent effectivement à la réalité du terrain. Donc, je partage tout à fait ce qu'a dit le Professeur SAFFACHE. Concernant cette histoire entre la Guadeloupe et la Martinique, moi, je vois dans le texte que c'est marqué « transversalité ». Le mot « transversal », pour moi, ça veut dire qu'on va travailler, au contraire, ensemble. Ça va nous rapprocher et on va mettre nos compétences au service, effectivement, de ces instituts. Moi, je suis... Et puis, après, concernant cet aspect effectivement de l'écologie, moi je suis physicien. Mais, quand je travaille sur les sargasses, j'ai l'impression que, quelque part, je fais quand même de l'écologie. Et je fais de l'écologie qui sert au territoire. Enfin, moi, ce que je vois et j'en ai parlé au Président LETCHIMY, je m'en souviens, pendant une réunion qu'on avait eue sur l'institut de la Mer, c'était aussi justement parce que je ne suis pas originaire des Antilles. J'ai l'impression qu'on a beaucoup de mal à faire que nos jeunes s'approprient nos problématiques, c'est-à-dire que nos jeunes, ce sont des jeunes, bien sûr, comme tous les jeunes de partout, mais on a du mal à leur faire comprendre effectivement que travailler sur les problématiques qui sont les nôtres, ça va permettre d'améliorer effectivement ce qui se passe chez nous. Donc, je pense que ces instituts – si j'ai bien compris, mais vous me contredirez si je dis des bêtises – si on mélange les socioprofessionnels, les universitaires et les jeunes là-dedans, je me dis peut-être qu'on va réussir là où chaque jour, c'est compliqué, même si on fait des masters déjà où on tient compte de notre réalité. Cela va permettre à ces jeunes, qui sont notre avenir finalement, de prendre le relais et de s'approprier leur territoire pour nous faire grandir. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

M. le Président : Merci, Professeur ROOS. Monsieur ARTHON ?

M. ARTHON, MCF : Merci. C'est simplement pour dire que je suis spécialiste de théâtre et je fais également de l'écologie. Donc, c'est pour dire que l'écologie est transdisciplinaire. Alors, pour terminer ce débat parce que je fais la dernière intervention sur ce point, il est dommage finalement que nous soyons obligés de passer par des débats aussi stériles. Je crois qu'à chaque fois, ces dernières années, que nous avons pensé l'université en termes de territoire et non pas en termes d'excellence et en termes d'horizon de qualité, je crois que nous avons eu affaire aux affres de la division, aux affres de la désunion et aux affres de la scission. Donc, je pense que nous avons tout intérêt à – je crois que je suis l'un des benjamins de ce Conseil d'administration – partir de notre identité qui se cristallise au travers de notre pluralité.

M. le Président : Merci, Monsieur ARTHON. Donc, nous allons procéder au vote sur cette proposition. Donc, sur la création de ces trois instituts, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, à l'unanimité, les trois instituts sont créés à l'Université des Antilles. Félicitations. Je pense qu'on peut applaudir, c'est quand même...

M. LETCHIMY, président du conseil exécutif de la Martinique : Merci beaucoup. Vraiment, je suis très content. Je vais prendre l'habitude de venir. Ces débats sont très intéressants même si, des fois, il y a de petits débordements, c'est démocratique. Chacun s'exprime avec respect. Demain, on aura à travailler sur la faculté de médecine de plein exercice. On a tellement de chantiers. On est d'une puissance incroyable. Je ne dirai jamais de mal de la Guadeloupe, jamais de mal d'une personne élue, parce qu'il faut absolument tenir bon, et il faut qu'on soit extrêmement soudé. Donc, il faut maintenir ça et pour les quatre années de mandat qu'il me reste à faire, vous pouvez compter sur moi. Je suis prêt aussi à me déplacer pour signer une convention. Je suis très content que l'opposition ait voté pour même si elle était réticente. Mais c'est la démocratie. Je vous souhaite vraiment bon courage et bonne chance. N'hésitez pas, Monsieur le Président, chaque fois que vous avez besoin de moi, de m'appeler et je viendrai ici. Et la Guadeloupe, si vous avez besoin de moi, je viendrai aussi et on fera ensemble toutes les innovations nécessaires pour faire en sorte que nos pays s'expriment dans un développement ouvert et pas qu'on les transplante simplement comme des postures géostratégiques de l'Europe et de la France et que nous ne bougions pas du tout et qu'on se contente de ça. La pire des choses, c'est le retour à l'inaction. En matière d'écologie, d'aménagement et de numérique, il ne faut pas rester dans le retour à l'inaction, il faut se dépasser. Très heureux de ce vote, merci beaucoup.

M. le Président : Merci, Monsieur le Président.

Mme Cassin, VP CA, MCF : La représentante du Président CHALUS au CA me prie de vous indiquer que la région Guadeloupe soutient évidemment la création des instituts et toute action qui vise à travailler dans un équilibre territorial, dans l'intérêt supérieur de nos étudiants.

b) Conventions

M. le Président : Donc, nous poursuivons avec le point b : les affaires institutionnelles, à savoir les conventions. Il y avait un certain nombre de conventions, dont une convention majeure qui se détache en termes de montant, et qui est celle que nous nous proposons de signer avec le Conseil départemental de Guadeloupe pour un montant d'à peu près 1 000 000 €. Est-ce que vous avez des questions sur l'une ou l'autre de ces conventions ? Oui, Monsieur LARROUY ?

M. LARROUY, étudiant pôle Guadeloupe : J'ai une question sur la convention avec le département. Qu'est-ce qui se passe si les billets d'avion... si le budget alloué en fait est de 1 800 € par étudiant ? C'est une première question. Est-ce qu'il y a matière à modifier la convention ?

M. le Président : En fait, c'est une convention qui a été travaillée vraiment de façon très minutieuse avec le Pôle Universitaire de Guadeloupe et le département et, bien entendu, on a une fongibilité entre les lignes. Donc, si une action nécessite plus de moyens, alors les lignes vont bouger et la somme globale va rester constante. Mais, à l'intérieur, s'il y a une action par exemple qui ne peut pas voir le jour cette année 2024, le

montant pourra être attribué à une autre action, par exemple en cas de changement de tarification ou des choses de ce type.

M. LARROUY, étudiant pôle Guadeloupe : : Dernière question. Alors, le contenu je le trouve vraiment super. Maintenant, pour le Fab lab, vous projetez en fait d'attribuer une salle, c'est ça ? Ou bien est-ce que... ?

M. le Président : Alors, pour le Fab lab, il y a des locaux qui seront mis à disposition sur les campus du camp Jacob et de Fouillole. Puis, le matériel sera pris en charge, notamment on aura l'accompagnement financier par le département pour le matériel nécessaire à la mise en place des Fab lab. Mais, les locaux se feront dans les campus de l'université.

M. LARROUY, étudiant pôle Guadeloupe : : Très bien, merci beaucoup.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame ROMANA, oui ?

Mme ROMANA, PR : Bonjour. Il me semble que dans la convention du conseil, je suis en train de la chercher. Je crois qu'à la page 6, c'est là où il y a une aide pour les étudiants qui sont en licence de langues étrangères, je crois, si je ne me trompe pas. Je cherche.

M. le Président : C'est le point F6, paragraphe 7, où on dit que le département accompagne financièrement la mobilité des étudiants de la licence en langues étrangères appliquées dans le cadre d'un stage obligatoire.

Mme ROMANA, PR : Voilà. Alors, ma question, c'était : est-ce qu'on ne pourrait pas ouvrir ça à d'autres formations ? Sachant que, par exemple, dans le cadre des formations d'ingénieur, les étudiants ont un stage obligatoire à l'étranger. Je voudrais savoir si éventuellement, ça ne pourrait pas bénéficier et il y a peut-être d'autres formations que je ne connais pas, et si ça ne pouvait pas bénéficier aux formations en général qui ont une obligation de faire un stage à l'étranger. Voilà, c'était une proposition.

M. le Président : Il n'y a pas de raison qu'on n'ouvre pas ce dispositif. Il y a quand même un plafond financier à respecter. Mais, quand on reste dans ce plafond ou si alors, on abonde cette ligne-là si elle a plus de demandes que d'autres, il y a la possibilité éventuellement, oui, d'ouvrir cette aide à d'autres étudiants que la licence en LEA.

Mme JEAN-ALEXIS, PR ,VP pôle Guadeloupe : C'est déjà précisé : « l'Université des Antilles et le Conseil départemental s'associent afin de favoriser la mobilité des étudiants et du personnel de l'UA dans l'espace américain et caribéen, ainsi que d'autres... ».

M. le Président : Donc, on ne ferme pas la porte. Merci, Madame la Vice-Présidente. Oui, Monsieur LARROUY ?

M. LARROUY, étudiant pôle Guadeloupe : Sur ce point, en fait, je n'arrête pas de me dire qu'il faut quand même avoir conscience que les étudiants en langues étrangères appliquées ont moins d'opportunités en fait financières d'être financés pour pouvoir aller dans l'Hexagone. Ils font certainement des trucs un peu théoriques qui ne sont pas bien faits par la région ou qui ne sont pas accompagnés par d'autres instituts privés, etc. Donc, c'est pour ça que...

M. le Président : En effet. Il y a une vraie difficulté au niveau de cette formation à ce sujet-là. Donc, c'est pour ça qu'on a mis l'accent dessus. Mais, on ne ferme pas la porte aux autres. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur l'une des conventions ? Je vous propose qu'on les vote ensemble. Oui, Madame la Vice-Présidente ?

Mme JEAN-ALEXIS, PR, VP pôle Guadeloupe : Juste une petite remarque. J'aimerais aussi préciser que le projet de ces Fab lab a été porté par le Vice-Président chargé des questions de vie étudiante du Pôle Guadeloupe avec d'autres étudiants. On a tenu compte de leur projet pour la convention avec le Conseil départemental.

M. le Président : Merci de cette précision. En effet, les étudiants sont systématiquement sollicités et ils répondent toujours présents lorsqu'il y a des projets d'envergure à mettre en place. Donc, nous allons passer au vote sur l'ensemble de ces conventions, y compris cette convention entre le Conseil départemental et de l'Université des Antilles. Donc, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, les conventions sont toutes adoptées à l'unanimité. Merci beaucoup.

c) Contrat pluriannuel de site de l'université des Antilles 2022-2027

M. le Président : Nous en venons au contrat pluriannuel de site de l'Université des Antilles qui est un contrat que je dois, en tant que Président, signer avec Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, qui pose un certain nombre de jalons sur des actions qui relèvent de l'organisation principalement de l'université. Donc, la règle est que ce document doit être soumis à l'approbation du Conseil d'administration avant la signature, ce qui est donc fait aujourd'hui. Avez-vous des questions sur ce document ou des remarques ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Christophe AUDEBERT. Monsieur le Président, j'ai une remarque. C'est donc 22-27 ? Donc, ça veut dire que cela a été décalé. Il y a une raison particulière ?

M. le Président : Oui. Le ministère a reculé à plusieurs reprises la date de cette vague. Nous sommes plusieurs dans le même cas. Nous avons été décalés. A ma connaissance, personne n'a encore signé. Ce n'est pas du fait de l'université. Nous avons toujours eu des navettes en temps et en heure.

M. AUDEBERT, BIATSS : Je vous remercie.

M. le Président : Je vous en prie. Pas de questions sur le contrat ? Oui, Madame ROMANA ?

Mme ROMANA, PR : Oui. J'avais quelques questions, notamment dans les objectifs. Alors, l'objectif 5 de l'axe 3, page 11, d'accord ? Alors, le nombre de projets, donc, on s'est fixé un objectif et j'ai quelques difficultés avec ça parce que je trouve les montants et les projets faibles. Ma question concerne les projets, il n'y en a pas beaucoup. Il me semble que dans les objectifs qu'on s'est fixés, il n'y a pas beaucoup de projets. On arrive à des montants qui ne vont pas dépasser les 2 000 000 €. Je suis un peu perdue et j'anticipe un peu, mais c'est un peu comme la note que vous alliez nous faire voter concernant les projets PO-FEDER, on ne doit pas dépasser environ 5 000 000 € par université si j'ai bien compris. Et donc, je m'en inquiète quelque peu parce que ça, ça fait quoi ? Ça fait quatre projets.

M. le Président : Nous en reviendrons tout à l'heure à cette dépense. Mais, pour ce qui est de ce document...Ce ne sont que des objectifs, c'est-à-dire des objectifs que nous, on pense pouvoir atteindre. Mais, quand on parle de projets dans cette note, Madame ROMANA, on ne parle pas de projets FEDER, on parle de projets avec forte valeur ajoutée, c'est-à-dire des projets européens ou des ANR, donc des projets qui sont très compétitifs. Donc, c'est ça qu'on vise, des projets ultra-compétitifs que nous, on veut remporter. Donc, on s'en donne un nombre effectivement limité. Et on veut atteindre cet objectif, mais on veut le dépasser aussi, bien entendu. Donc, l'idée n'est pas de se dire : « je l'ai fait, donc j'arrête », non. On a un objectif à atteindre, on l'atteint. Et si on peut le dépasser de 100, de 200 %, c'est très bien. Tant qu'on est dans cette recherche de qualité, il n'y a aucun problème. Donc, ce ne sont que des objectifs que nous estimons atteignables et, encore une fois, on n'est que sur des projets extrêmement concurrentiels et non pas des projets FEDER où le taux d'acceptation est énorme.

Mme ROMANA, PR : Oui. Alors, je vais continuer parce que...

M. le Président : Oui, allez-y.

Mme ROMANA, PR : En haut, il y a les projets, par exemple, du consortium PARI. Donc là, ce sont des projets qui, je pense, sont moins compétitifs.

M. le Président : Non, ils ne sont pas moins compétitifs, mais ce sont des projets collaboratifs. Donc, là, c'est différent. Ça veut dire que les organismes de recherche, peut-être pas dans leur totalité, mais en tout cas un

nombre suffisant, vont se mettre avec l'université pour répondre à des appels à projets. Donc, là aussi, chaque organisme a ses propres priorités. Donc, on ne peut pas non plus tabler sur des réponses communes en nombre trop important. Mais, il nous en faut. Donc, le...

Mme ROMANA, PR : Et le financement, il est de 2 000 000 €, toujours ?

M. le Président : Là, si vous le dites, de mémoire, oui. C'est l'objectif qu'on se fixe. C'est qu'au sein de PARI, on arrive à monter des projets pour, au moins, ce montant-là. C'est un minimum, c'est l'objectif à atteindre. Si on le dépasse, encore une fois, si on fait 4 000 000 €, tant mieux. Mais, il faut de vrais projets structurants avec ces organismes au sein du consortium Paris. Ce qu'on ne prend pas en compte, ce sont les projets qui seront déposés par des laboratoires en dehors du consortium Paris, ça, c'est autre chose. Là, on parle de PARI.

Mme ROMANA, PR : Et ces projets alors ?

M. le Président : Lesquels ?

Mme ROMANA : Les projets en dehors du consortium.

M. le Président : Ils ne sont pas concernés par ce document-là. Là, on parle du consortium. Là, c'est ce qui se fait dans le cadre du consortium uniquement. Et on sait qu'on reste réaliste.

Mme ROMANA, PR : Donc, les autres projets, juste pour bien comprendre parce qu'on va me poser des questions, je veux être sûre d'avoir bien compris. Quand vous parlez de projets compétitifs, en fait, vous êtes dans les projets du style **H2020** ou ce genre de choses ?

M. le Président : Exactement, comme les projets ANR, tous les projets ANR, voilà. Ce sont ces types de projets parce que clairement, ce sont eux qui nous donnent de la visibilité et qui contribuent au rayonnement de l'université, indépendamment de l'argent. Bien sûr que cela rapporte, mais il y a quand même une question de visibilité de l'établissement et de rayonnement.

Mme ROMANA, PR : D'accord. Merci.

M. le Président : Monsieur LARROUY, oui ? Et Monsieur HUNEL.

M. LARROUY, étudiant pôle Guadeloupe : Oui, merci beaucoup. En fait, j'ai deux petites interrogations sur les objectifs 2 et 3 de l'axe 3. Ce sont ceux qui concernent essentiellement les formations et les étudiants. Sur l'objectif 3 pour commencer, j'aimerais savoir : est-ce qu'il serait possible, justement par concordance avec l'objectif 3, de rajouter un point sur le tutorat qui n'apparaît pas, je crois ? Et aussi, sur les méthodes pédagogiques innovantes. Sur ces aspects-là, je crois qu'ils sont importants et ensuite, c'était sur l'intégration des compétences développées en fait par les étudiants qui font des activités hors université, qui développent des compétences et qui pourraient les valoriser au travers de certifications ou...

M. le Président : Ça, c'est un débat qu'on a déjà eu avec les CFVU, non ? Sur les compétences et tout ça. En fait, ce qui n'a pas été mis dans ce document, ce sont des éléments qui vont faire l'objet de vérification. Donc, il y a des indicateurs. On aura des comptes à rendre régulièrement et cela ne nous empêche absolument pas d'avoir des actions parallèles aux établissements qui, elles, ne seront pas mesurées, visées au fil des années et au fil du contrat.

M. LARROUY, étudiant pôle Guadeloupe : Je me souviens de ce que j'allais dire, merci. C'est effectivement l'idée des *summer schools*, c'est-à-dire au mois d'août. L'idée de proposer en fait une école d'été, je crois, pour les lycéens ou peut-être les étudiants de licence qui auraient des difficultés dans les disciplines – comment dirais-je ? – de base.

M. le Président : Mais, en fait, cela, ce n'est possible que si on a des enseignants volontaires pour travailler pendant cette période qui est une période à priori de congés. Et ensuite, il faut pouvoir les rémunérer effectivement aussi, voilà. Le document, effectivement, il est assez serré en termes d'indicateurs et de jalons.

Mais, toute initiative visant à améliorer le fonctionnement de l'université est bonne à prendre. Madame ROMANA, oui ? Une autre question ?

Mme ROMANA, PR : Oui, une autre question. En gros, ce document a été élaboré, il devait être vu en 2022. Mais, en fait, moi j'ai un petit souci avec les dates parce qu'il y a des choses qui auraient pu être faites. On dit en 2022, on fera ça, en 2023, on fera ça. Est-ce qu'on ne réactualise pas, du coup, notre document par rapport à ça ou est-ce qu'on dit que ce qui n'a pas été fait en 2022, ce sera fait en 2023 ou... ? Vous voyez ? Chaque fois, il y a un décalage évidemment sur...

M. le Président : Une fois qu'on aura la date de signature, effectivement, il se peut qu'on soit amené à décaler un certain nombre d'actions. Certaines ont eu lieu de toute façon forcément. Par exemple, vous voyez le recrutement d'un ou d'une DGS en 2022, c'est fait. Le recrutement d'un ou d'une DRH en 2022, c'est fait aussi. Donc, il n'y a pas matière à décaler. Il y a des choses qui, effectivement, ont déjà été faites et donc, on va mettre à jour juste cette partie-là technique avant la signature pour que ce soit cohérent avec la réalité. Parce qu'effectivement, ce retard n'est pas de notre fait, mais ce document sera rétroactif quand il sera signé. Monsieur HUNEL ?

M. HUNEL, MCF : Monsieur le Président, dans la page 7, objectif 2, vous exprimez votre volonté de resserrer les axes du consortium. Je pense que c'est sûrement une bonne chose pour pouvoir être plus efficace comme vous le dites. Mais je regrette qu'il n'y ait pas quelques mots sur certaines dynamiques autour de la mer. En effet, nous sommes une université implantée sur deux îles et bientôt trois, puisque vous avez exprimé la volonté d'implanter une antenne de l'UA à Saint-Martin. Je me demande si dans votre rédaction, ce qui constitue justement une différenciation et une spécificité de notre université, est-ce que nous n'aurions pas dû inscrire quand même cette volonté de développement, d'appropriation d'une dynamique autour de la mer en matière de biodiversité de la mer, en matière de risques de la mer, etc. ? L'idée est de donner cette coloration qui, pour moi, reflète bien notre université. Ça, c'est une première observation. La deuxième, c'est au niveau de l'objectif 4 de la page 8. Il y a un paragraphe avec des points de suspension. Moi, ça me laisse toujours un chagrin que dans un document comme celui-ci qui est envoyé au ministère, on laisse des points de suspension et je pense que la phrase aurait pu être complétée. À ce niveau-là, je pense qu'en parler ou justement asseoir notre volonté de structurer financièrement l'organisation de notre recherche, je pense que ça aurait été intéressant. Ce sont des suggestions.

M. le Président : Donc, effectivement, l'emploi des points de suspension est peut-être malheureux. En plus, ce n'est pas optimal. Concernant la mer, ce document et ses objectifs scientifiques thématiques du consortium ont été dégagés lors d'une réunion qu'il y a eu lieu avec l'ensemble des organismes de recherche dans cette salle. Certains étaient en visioconférence en Guadeloupe, mais la plupart étaient présents ici. Et donc, nous avons dégagé, en présence de l'Outre-mer d'ailleurs qui a tout à fait compris la politique menée, nous avons dégagé ces objectifs-là et on a essayé de rester le plus général possible parce que la mer, c'est général, certes, mais on est déjà sur un sujet, comme on aurait pu être sur la forêt, sur la ville, etc. Maintenant, c'est à nous en tant que territoire insulaire de choisir effectivement l'orientation qu'on veut donner à nos recherches, aux réponses aux appels à projets et de faire apparaître si nécessaire la mer. On a parlé tout à l'heure de l'institut de la mer. Je sais que les deux collectivités, la région Guadeloupe et la CTM, sont très attachées à ce qu'il y ait des recherches au sein de ce qu'on appellera un Pôle mer. Ce sera peut-être l'occasion d'en parler si on signe une convention tripartite avec la CTM et la région Guadeloupe. Donc, je pense qu'il faut laisser la place et ne pas fermer les choses et laisser la place aux chercheurs pour qu'ils décident en fait des actions à mener. Et là, je pense que valoriser la biodiversité en milieu insulaire tropical, la mer y est. Les sociétés et cultures caribéennes, le dérèglement climatique, en fait, effectivement, la mer peut s'intégrer partout. Donc, à mon avis, on laissera les chercheurs et les enseignants-chercheurs aller dans le sens qui leur convient le mieux. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce document avant qu'on passe au vote ? Une question ? Je vous propose qu'on le mette au vote. Donc, sur ce contrat pluriannuel de site, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime.

d) Statuts de l'université des Antilles

M. le Président : Nous passons maintenant aux statuts de l'Université. Donc, il s'agit, après le CSA qui a été consulté bien entendu, de sécuriser le fonctionnement de nos instances et de permettre aux présidents des différentes commissions de travailler plus sereinement. Donc, c'est l'article 40 qui a été modifié uniquement, l'unique modification concerne l'article 40. On y introduit ce que nous faisons déjà qui n'est pas interdit, mais qui n'était pas inscrit non plus dans nos statuts, c'est-à-dire des réunions en présentiel, en visioconférence ou des réunions hybrides avec un certain nombre, bien sûr, d'obligations liées à ces organisations, et puis également sur des questions de quorum puisque les choses n'étaient pas toujours clairement inscrites dans nos anciens statuts. Avec ces nouvelles dispositions, je pense que les présidents des CFVU, des commissions de la recherche et des conseils de Pôles aussi pourront travailler beaucoup plus sereinement. Est-ce que vous avez des questions sur cet article 40 modifié ? Oui, Monsieur AUDEBERT ? Et 41 également puisqu'il y a une suite juste après. Oui, c'étaient 40 et 41, pardonnez-moi.

M. AUDEBERT, BIATSS : Alors, je passe à la deuxième question. L'hypothèse d'un vote à bulletin secret dans des situations individuelles, je n'ai pas trouvé que c'était manifestement exclu, en cas de séance hybride ou à distance. Est-ce que je me trompe ?

M. le Président : Mais, il y a des outils numériques qui le permettent. Cela s'est passé dans des comités de sélection où, parfois, les membres votaient à bulletin secret. Dans ce cas-là, il y a des outils informatiques qui permettent de le faire.

M. AUDEBERT, BIATSS : Et s'agissant donc de nos séances de CA...

M. le Président : Nos séances de CA, pour l'instant, elles ont lieu en présentiel et jusqu'à présent, cette situation ne s'est pas posée.

M. AUDEBERT, BIATSS : Est-ce que la proposition selon laquelle on pourrait exclure ce type de format de séance est entendable ?

M. le Président : C'est-à-dire ? Les séances...

M. AUDEBERT, BIATSS : Est-ce que vous accepteriez que l'on exclue, par principe, l'organisation d'instance à distance dès lors qu'il y aurait un vote à bulletin secret ?

M. le Président : Non, ça, ce n'est pas possible. Ce n'est pas ce qui nous... ce qui peut arriver, ce qui peut survenir, notamment sur des questions, vous le savez, météorologiques. L'idée n'est pas de fermer. Donc, bien sûr, on ne peut pas abuser de ce type de méthodologie. L'idéal, c'est que nous soyons dans des salles, présents, notamment en visioconférence ou comme ici, tous ensemble réunis dans une même salle. Mais, encore une fois, moi je préfère ne pas fermer. L'idée est de laisser des opportunités et en fonction des situations qui, parfois, peuvent être des situations d'urgence, on fait au mieux. Mais, l'idée n'est pas d'exclure et d'interdire ce type de pratique qui, pour l'instant, n'a pas lieu, je précise. Donc, il n'y a pas de raison que ça arrive. Mais enfin, comme on ne sait jamais, je préfère ne pas interdire ce type de chose. On ne sait pas dans quelle situation on peut se retrouver à l'avenir. Oui, Monsieur HUNEL ?

M. HUNEL, MCF : Oui. Je regrette quand même que vous n'ayez pas mis en exergue tous les points qui ont été modifiés dans les statuts. Ça m'a amené à faire une lecture parallèle pour afficher les différents changements. Ce sont des changements qui, comme vous indiquez, étaient nécessaires par rapport à l'évolution, justement pour préciser un certain nombre de choses qui étaient ambiguës dans les statuts précédents, comme le quorum avec les personnes physiquement présentes. J'ai relevé quelques coquilles, me semble-t-il, dans le document, notamment en page 9, au dernier paragraphe. Il y a la même phrase qui est répétée deux fois. Je pense qu'il y a quelque chose qu'il faut corriger, à savoir que : « le Président de l'Université peut déléguer sa signature au vice-président du Pôle pour les affaires intéressant le Pôle à des membres élus du Conseil » Et puis, c'est repris après : « le Président peut déléguer sa signature au vice-président du Pôle ».

M. le Président : D'accord.

M. HUNEL, MCF : Deuxième petite coquille, il y a l'article 42 et l'article 47 qui sont exactement les mêmes selon moi.

M. le Président : Alors, articles 42 et 47. C'est la participation aux instances. Donc, c'est très bien. On avait retrouvé quelques petites coquilles aussi en CSA. Donc, effectivement, vous avez raison. Nous les avons en double. Donc, Madame la DAJI, il faudra supprimer, j'imagine, le 47. Merci pour cette remarque.

M. HUNEL, MCF : Juste, c'est une observation. Vous avez indiqué dans les statuts que : « le Président peut inviter, à l'occasion de l'examen d'une question déterminée mise à l'ordre du jour, toute personne dont l'expertise lui paraît utile ». Cela n'était pas indiqué auparavant dans les statuts et cela va permettre essentiellement la présence des personnes élues ou nommées du Conseil d'administration. Mais, est-ce que cette phrase-là n'est pas réductrice pour vous ? Parce que moi, en l'analysant telle quelle, c'est-à-dire que je pourrais demander à chaque début de séance de justifier la présence d'untel et d'untel par rapport à l'ordre du jour. Pourquoi s'enfermer dans quelque chose d'aussi restrictif ? Il faudrait laisser cela plus ouvert, parce que moi après, on va se demander pourquoi Monsieur untel est là ? Comment sa présence se justifie par rapport à l'ordre du jour ? Je vous dis que ce n'est pas la peine avec cette phrase-là.

M. le Président : Non, mais ça permet quand même de justifier la présence de personnes qui ne sont pas élues et qui ne sont pas nécessairement non plus dans des cadres de l'administration, en soutien au point de l'ordre du jour. Et c'est utile qu'ils soient là. Donc, pour les invités, je pense que c'est... On verra l'usage qui en est fait. Mais, normalement, il ne devrait pas y avoir de problème. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? En tout cas, merci pour ces corrections. Oui, Madame ROMANA ?

Mme ROMANA, PR : Juste, il me semble que les articles 30 sur le CSA, tout ça, cela n'a pas été fait dans les anciens statuts ?

M. le Président : Si. Ils y étaient, on a simplement nettoyé en enlevant les anciens articles qu'on avait gardés pendant la période de transition sur le CHSCT et le comité technique qui, eux, ont disparu.

Mme ROMANA, PR : D'accord.

M. le Président : Mais, le CSA avait déjà, oui bien sûr, avant que le CSA ne puisse siéger, il fallait qu'il soit dans nos statuts. On avait repris les statuts.

Mme ROMANA, PR : Deuxième remarque, mais ça, ce n'est pas grand-chose. Il me semble qu'en annexe, on a toujours deux écoles doctorantes et il me semble qu'on n'en a qu'une aujourd'hui, non ?

M. le Président : L'annexe doit être corrigée, mais ça se fait au fur et à mesure parce qu'effectivement, il y a l'école doctorale, il y en a une seule. Les laboratoires de recherche, il faut une réactualisation complète, on aura nos instituts. Il y a beaucoup de choses qui vont changer encore. En effet, vous avez raison. Et les équipes d'accueil n'existent plus, ce sont des unités de recherche. Mais, ça j'ai demandé à la DiReV, qui a repris ses fonctions il y a quelque temps, de me reprendre le tableau complètement à jour, de mettre à jour aussi le site internet. Donc, elle travaille dessus pour que les informations en ligne et sur papier soient actualisées. Pareil pour les directions. Donc, petit à petit, les annexes sont mises à jour.

Mme ROMANA, PR : Et donc, on ne vote que sur l'article 40, c'est ça ?

M. le Président : Nous, c'est la modification, 40 et 41, les articles 40 et 41. J'avais oublié le 41, pardonnez-moi. Mais, les deux articles 40 et 41, c'est uniquement sur ça qu'on vote, cette modification. Donc, on va passer au vote sur cette modification des articles 40 et 41. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Je m'abstiens à cause de ce problème de confidentialité.

M. le Président : Une abstention. Qui vote contre ? Pardonnez-moi. Pas de vote contre. Donc, merci beaucoup.

e) Statuts de la maison des langues

M. le Président : Nous arrivons aux statuts de la maison des langues. Donc, nous avons voté cette création d'une maison des langues et un organigramme aussi. Donc, c'est une structure qui appartient, qui est incluse dans la direction des relations internationales et qui est censée accompagner la mise en place de notre politique des langues parce qu'il y a beaucoup de demandes. C'est quelque chose d'utile et on ira jusqu'à la certification, bien sûr, en langues. On accompagnera les étudiants et, parfois, les personnels aussi dans leur apprentissage des langues étrangères. Et puisqu'on parle de mobilité, notamment dans la Caraïbe, c'est important que nos étudiants puissent avoir accès à des formations en langues au sein de l'université. Est-ce que vous avez des questions sur ces statuts ? Oui, Monsieur le Vice-Président JOACHIM ? Question ou remarque ? D'accord, allez-y.

M. JOACHIM, VP délégué à la politique des langues : Oui, je ne serai pas très long. Bonjour à tous. C'est juste pour rappeler la philosophie du projet et pour dire qu'effectivement, c'est un projet d'une grande ambition, mais c'est un projet qui vient combler un vide abyssal. Nous avons 23 ans de retard, il faut le dire. Ce sont 23 ans qui viennent d'être comblés, qui sont en train de l'être. Nous sommes la dernière maison des langues créée de toutes les maisons des langues de toutes les universités de France, ce qui veut dire que nous avons eu la possibilité d'observer ce que les autres avaient mal fait et que nous avons le devoir de réussir là où certains ont échoué. Bien évidemment, l'objectif de cette maison des langues est de proposer à nos étudiants de meilleurs enseignements linguistiques, en particulier aux étudiants non spécialistes qui sont la majorité des étudiants que nous recevons, de proposer aussi une offre linguistique à destination de nos personnels, de nos étudiants, mais aussi de l'extérieur parce que nous avons à nous placer sur un marché très concurrentiel en particulier avec, en face de nous, un certain nombre d'institutions privées qui sont établies aussi bien en Martinique qu'en Guadeloupe. Ce vide, désormais, est comblé. Et puis, une offre en certification qui va monter en puissance au cours des prochains mois avec la maison des langues, puisque la maison des langues va commencer réellement son fonctionnement à compter de janvier prochain et nous allons, par étape, nous installer afin d'être totalement opérationnels à compter du 1^{er} septembre 2024. Donc, voilà. J'ai relevé aussi, Monsieur le Président, de petites coquilles dans les documents.

M. le Président : Vous nous les transmettez.

M. JOACHIM, VP délégué à la politique des langues : D'accord.

M. le Président : Si ce sont des coquilles, ça, ce sont des choses qui se corrigent.

M. JOACHIM, VP délégué à la politique des langues : : Oui, ce sont des...

M. le Président : On va les corriger, on va les transmettre à l'administration. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Oui, Monsieur LARROUY ? Mais, il faudra qu'on aille un peu plus vite parce que là, l'ordre du jour est extrêmement long.

M. LARROUY, étudiant pôle Guadeloupe : Oui. Je proposerais l'idée en fait de remplacer la présence des vice-présidents étudiants de chacun des Pôles par des représentants étudiants des différentes facultés de lettres.

M. le Président : En fait, Monsieur LARROUY, ça concerne tout le monde. Et peut-être justement que les étudiants en langues sont déjà un peu plus avancés que les autres et je crois que nos étudiants en sciences humaines et sociales ou en sciences ont bien besoin d'un petit coup de main en langues. Et donc, ce serait bien que les vice-présidents puissent prendre l'attache de tout le monde. Ils pourront être invités, Monsieur LARROUY. Mais ils ne feront peut-être pas partie de ce comité de pilotage, parce que l'idée, c'est qu'on ne fonctionne pas à 30 ou à 40. Sinon, ça ne va pas... il n'y aura rien à la fin. Il faut un comité restreint et, bien sûr, s'il faut inviter un élu ou deux ou trois ou quatre étudiants des facultés des lettres, il n'y a aucun souci. Mais, restons s'il vous plaît assez réduits dans les structures. Sinon, ça ne fonctionne pas.

M. LARROUY, étudiant pôle Guadeloupe : : Non, je parlais de remplacer, pas d'ajouter.

M. le Président : Oui, mais ils sont plus nombreux. En termes d'élus étudiants, il y en a beaucoup. Vous prenez lesquels ?

M. LARROUY, étudiant pôle Guadeloupe : C'est-à-dire que justement, je pensais à trois étudiants désignés.

M. le Président : Les vice-présidents, Monsieur LARROUY, sont légitimes. Ils sont légitimes à faire cela. Un étudiant pris au hasard ou je ne sais sur quel critère, il n'aura pas de légitimité à représenter ses camarades même s'il est élu quelque part dans un conseil, mais il ne pourra pas représenter tout le monde. Donc, je pense qu'on garde l'idée qu'on peut les inviter, surtout au démarrage, mais qu'on va laisser aux vice-présidents leurs compétences. Un mot très rapide, Monsieur ARTHON ?

M. ARTHON, MCF : Juste un petit mot. Simplement pour saluer le travail du collègue Vice-Président JOACHIM. Je sais que ça fait déjà bien au moins une année qu'il travaille sur ces statuts et cela témoigne de l'investissement et de l'ambition portés pour cette maison des langues. Juste ces petits mots.

M. le Président : merci, Monsieur ARTHON. Monsieur AUDEBERT ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Merci, Monsieur le Président. À l'article 2, il est précisé effectivement que l'objet est d'évaluer et d'améliorer le niveau de langue de tous les usagers et personnels de l'Université des Antilles, très bien, formidable. Il est précisé après : « à terme, toute personne extérieure à l'UA ». Est-ce qu'on peut savoir pourquoi on ne peut pas le faire dans un délai identifié ?

M. le Président : Parce que c'est un modèle économique que nous devons construire ,parce qu'il s'agit là d'offrir un service aux personnes extérieures à l'université et que ça demande un petit plus de réflexion. Il faut surtout que la machine ait pu démarrer, parce que là, nous ne l'avons pas démarrée, avec nos étudiants et nos personnels et ensuite, offrir cette prestation à l'extérieur.

M. AUDEBERT, BIATSS : Et le « à terme » pourrait vouloir dire un an ou deux ou... ?

M. le Président : Alors ça, il faudra voir ça une fois qu'on aura démarré avec le Vice-Président en charge de cette question, Monsieur JOACHIM. Si on a été prudent, Monsieur AUDEBERT, c'est justement parce que là, on attend de voir s'il y a des écueils ou pas, et en fonction de ça, on saura si on peut le faire dans un an ou dans deux ans. Mais, ce sera dans ce mandat, bien entendu, qu'on souhaite le faire.

M. AUDEBERT, BIATSS : Merci.

M. le Président : Je vous en prie. Donc, je vous propose qu'on passe au vote sur les statuts de cette maison des langues. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup pour ce vote unanime.

f) Règlements intérieurs de l'université des Antilles et du Comité social d'administration

M. le Président : Nous passons aux règlements intérieurs de l'UA et du Comité social d'administration. Donc, celui de l'Université des Antilles fait suite à la modification des statuts et, donc, doit être le reflet des modifications des articles 40 et 41 tout simplement. Madame la DAI, vous nous rappelez l'article concerné s'il vous plaît. Et le règlement intérieur du CSA, lui, il a été donc validé par l'instance concernée, donc le CSA, et doit naturellement passer en Conseil d'administration. L'article 28 ? D'accord. Donc, dans le règlement intérieur de l'Université des Antilles, il s'agit de l'article 28 qui a été modifié et l'article 29 qui le suit. Est-ce que vous avez des questions là-dessus ? C'est globalement la suite logique des statuts de l'université. Madame ROMANA, oui ?

Mme ROMANA, PR : Oui. Juste dans l'article 28, il est marqué « délai raisonnable ». Je voulais juste savoir si on pouvait le chiffrer, d'autant plus qu'on arrive à avoir des documents...

M. le Président : Ce sont les termes de la loi, donc on n'a pas voulu être plus précis que la loi.

Mme ROMANA, PR : D'accord.

M. le Président : Mais, en général, effectivement, c'est sept jours pour la transmission des pièces et 15 jours pour la... 14 jours, deux semaines pour la convocation. Donc, on s'y tient. Parfois, on fait même mieux. Donc, on progresse chaque jour. Donc, merci d'ailleurs à l'administration pour ses efforts de rigueur. Question ? Monsieur AUDEBERT ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Dernière question là-dessus : le champ des votes du CSA portait sur le CSA ou sur l'ensemble des éléments puisque ça comprend en particulier les instances à distance ? Est-ce que ce vote du CSA comprenait l'ensemble de ces dispositions ?

M. le Président : Alors, le CSA a voté sur les deux règlements intérieurs sur l'ensemble des dispositions qui ont été modifiées, bien sûr. Pas de questions ? Donc, on vote sur les... Oui, Monsieur HUNEL ?

M. HUNEL, MCF : Une observation. Ça était déjà dans les règlements intérieurs précédents, mais l'article 29 dit qu'on ne peut poser qu'une question diverse par membre. Donc, c'est un peu dommage pour les débats parce que parfois, ...

M. le Président : En général, on connaît des abus. Donc, quand on a des abus, malheureusement, il faut aller dans l'autre sens et puis, régler et verrouiller les choses. Donc, tant que vous êtes raisonnables, que les élus sont raisonnables et c'est le cas, il y a eu durant cette mandature nouvelle un seul cas effectivement dans le CSA. Mais, maintenant, je crois que les choses ont été rétablies. Mais, effectivement, c'est quelque chose que je n'applique pas parce que j'estime que vous avez la liberté de vous exprimer, mais dans des limites effectivement raisonnables. Donc, nous allons passer au vote. Qui, sur les deux règlements intérieurs, celui de l'Université des Antilles et celui du CSA conjointement, ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, nos deux règlements intérieurs sont adoptés. Merci beaucoup.

g) Notre relative aux modalités d'organisation des séances à distance des conseils et commissions de l'UA et aux modalités d'enregistrement et de conservations des débats

M. le Président : Nous avons une note relative aux modalités d'organisation des séances à distance des conseils et commissions de l'UA et aux modalités d'enregistrement et de conservation des débats. Donc, c'est une note totalement conforme à ce qui se fait dans la plupart des établissements qui, maintenant, ont tous adopté ce type de méthode. Donc, est-ce que vous avez des questions sur cette note ou des remarques ? Je propose qu'on passe au vote. Donc, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, la note est adoptée, elle a été valablement adoptée par le CSA.

h) Modification de la dénomination de l'UFR LSH

M. le Président : Ensuite, il est proposé une modification de la dénomination de l'UFR LSH par le Conseil de l'UFR LSH. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions sur ce point-là. Donc, il est question désormais que l'UFR LSH s'appelle la Faculté Jean-Bernabé du nom de feu Professeur Jean Bernabé, notre collègue. Donc, Faculté Jean-Bernabé – UFR des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines. Donc, sur cette proposition... Oui, Monsieur PORTECOP, un mot ?

M. PORTECOP, BIATSS : Juste un mot rapide pour dire que c'est un excellent vote.

M. le Président : Le vote n'est pas encore fait. On va le qualifier après.

M. PORTECOP, BIATSS : C'est un excellent choix. Monsieur Jean Bernabé fait partie de ces gens qui ont marqué les générations. Il avait ses points de vue, et avait pu véritablement faire avancer l'établissement. Je tiens tout particulièrement à saluer ce que nous allons faire.

M. le Président : Merci beaucoup, Monsieur PORTECOP. Donc, je propose qu'on passe au vote sur cette proposition de renommer l'UFR LSH en Faculté Jean-Bernabé – UFR des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, c'est décidé à l'unanimité. Merci beaucoup. Donc, Monsieur PORTECOP, vous pouvez maintenant nous féliciter de ce vote.

3) Affaires ressources humaines

a) Campagne d'emploi établissement 2024 : Enseignants-chercheurs

M. le Président : Nous passons au chapitre des ressources humaines. Donc, nous avons un premier point : la campagne d'emploi établissement des enseignants-chercheurs. Et à ce titre, je voudrais juste corriger un oubli. Contrairement à ce qui a été voté au Conseil académique, il y a une ligne manquante dans ce qui vous avait été proposé. Donc, ça concerne le tableau des professeurs qui, au lieu d'avoir sept lignes, doit en avoir huit. Après la septième ligne qui concerne l'UFR SJE, un poste donc de professeur en section 05, il y a un deuxième poste, toujours à l'UFR SJE, de professeur des universités, premier alinéa de l'article 46, le poste 0230 en section 05 aussi Sciences économiques qui a eu les avis favorables du Conseil de l'UFR, du Conseil de Pôles, entre autres, du CSAS, du Conseil académique, du CSA, de toutes les instances qui nous ont précédés. Donc, malheureusement, ce poste a été perdu quand le tableau a été reconstitué. Donc, nous avons huit postes de professeur, dont ce poste n°0230 en section 05 à l'UFR SJE, voilà. Donc, Madame la DRH, je pense que j'ai été très clair, merci beaucoup. Donc, est-ce que vous avez des questions sur cette campagne d'emploi maîtres de conférences et professeurs des universités ? Oui, Madame ROMANA ?

Mme ROMANA, PR : Merci. Alors, moi, j'ai d'abord une remarque générale parce qu'au Pôle, en tout cas au Conseil polaire Guadeloupe, quand on a fait remonter les postes d'enseignants-chercheurs, il me semble qu'il est intéressant que soient remontés les postes qui ont été mis de côté parce qu'ils n'étaient pas conformes. Ce que je veux dire par là, c'est qu'en Conseil polaire et ici aussi, on ne voit que les postes qui ont passé toutes les étapes, voilà. Or, moi, je sais que dans la Faculté des Sciences, il y a eu deux postes qu'on n'a pas vus en Conseil polaire pour cause de non-conformité. C'est possible, je ne reviens pas là-dessus. Ma question, c'est : est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un tableau avec l'ensemble des demandes ? Parce que ça nous permettrait à nous, Conseil d'administration ou Conseil polaire, d'avoir une vision de ce qui est demandé sur nos pôles ou qui est demandé au niveau de l'université. Et ma deuxième question, c'est que je n'arrive pas à savoir sur quel texte on se base pour parler de non-conformité. Alors, il y en a certainement, mais je pense que ce serait bien de les donner parce que moi, je sais que les collègues ont essayé de tout faire pour être conformes, ont donné tous les papiers, c'est du temps. Et après, se voir rejeté le dossier parce que ce n'est pas conforme. Moi, j'aimerais avoir le texte qui dit que ce n'est pas conforme, voilà. Sur quoi on s'appuie pour dire que ce n'est pas conforme ? Alors, est-ce qu'on pourrait expliciter cela pour nous, pour l'ensemble des collègues, voyez-vous ? Parce que c'est toujours compliqué ces histoires de postes. Sur quel texte s'appuie-t-on donc ? Voilà. Donc, j'ai deux demandes qui ont été faites, je m'exprime simplement.

M. le Président : C'est très clair.

Mme ROMANA, PR : Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir tout le monde ? Ce serait bien. Et est-ce qu'on ne pourrait pas avoir les textes qui permettent de dire que c'est conforme ? Voilà, quelque chose de carré. Je vous remercie.

M. le Président : Alors, je ne peux pas parler au nom des vice-présidents de pôles qui auraient effectivement leurs propres compétences et procédures dans la façon dont ils présentent leurs pièces aux conseils de pôles. En ce qui concerne le Conseil académique et le Conseil d'administration qui sont sous ma responsabilité, le CSA également, bien entendu, moi je ne mettrai pas, Madame ROMANA, les emplois qui ont été rejetés pour des raisons administratives ou juridiques parce que nous sommes dans un Conseil qui va voter, qui va faire des choix politiques sur des postes. Et donc, on vote sur quelque chose qui est conforme. Donc, on ne vote pas sur ces emplois qui ne sont pas *à priori* en conformité avec la réglementation. Dans ce cas-là, je ne les présenterai pas effectivement. Moi, je n'en ai pas identifié à mon niveau, les analyses et les contrôles ont été effectués en amont. Donc, nous, tout ce qui nous a été présenté par les conseils de pôles a été remonté en Conseil d'administration, me semble-t-il. En tout cas, vous me parlez de textes, mais moi, je vais vous dire sur quelle base en général ces éléments sont rejetés. Alors, les UFR ou les conseils de pôles font leur analyse. Mais, je vous dirais que demain porte le poids d'hier et que lorsque des collègues ont entamé certaines démarches,

ont élevé à un certain degré jusque-là inégalé, l'ignominie, en attaquant des nominations, ils ont franchi un pas. On a dépassé une certaine bassesse, on est rentré dans l'abject. Et on a attaqué une jeune docteure de chez nous, une Martiniquaise formée chez nous, maître de conférences, on a attaqué son poste pour la renvoyer à la rue et là, il n'y avait pas de textes. Fort heureusement, nous avons gagné ce procès et donc, la collègue est maintenant chez nous, titularisée, heureusement. Des collègues professeurs de l'université n'ont pas eu cette chance lorsque leur nomination a été annulée par le Conseil d'État pour des pratiques finalement qui avaient lieu partout, c'est-à-dire notamment des votes globaux de tableaux parce que quand vous êtes une université, et que vous avez 50 recrutements, parfois 200, vous n'allez pas faire ligne par ligne. Mais, finalement, le Conseil d'État a décidé que oui, il faut faire ligne par ligne. Donc, il y a eu un rappel à tous les présidents des universités pour dire que désormais, il faut faire ligne par ligne. Mais, tous les gens ici, à part peut-être notre collègue, la plus jeune peut-être, Madame ODACRE, mais tous les postes des collègues ici ont été votés de la même manière avec ces votes globaux sur des tableaux, maîtres de conférences ou professeurs des universités. Mais il fallait que quelqu'un aille trouver cette faille que personne ne connaissait. Donc, Madame ROMANA, nous sommes l'université française, la plus vigilante sur ces questions de procédure. Et dès qu'il y a un soupçon, quel qu'il soit, d'irrégularité, on stoppe tout parce qu'on ne veut pas, compte tenu de l'état d'esprit de certains, se retrouver encore dans les dépêches de l'enseignement supérieur ou dans la jurisprudence française comme un mauvais élève et on ne veut pas non plus que nos collègues, que nos jeunes subissent encore ce qu'ils ont subi parce que psychologiquement, Madame ROMANA, ce n'est pas facile. Donc, oui, vous faites des gestes de dédain. Mais, le débat, c'est exactement ça. Le Rubicon a été franchi, il n'y a pas de marche arrière. Donc, maintenant, les gens qui ne font pas le travail de façon précise, ils assument. Ils assument ce que certains ont fait comme choix et tout le monde l'assume, je l'assume en tant que Président, chaque collègue ici l'assume, chaque directeur de département, de laboratoire d'UFR, chaque vice-président de Pôle, tout le monde est obligé maintenant d'assumer ce geste, cette abjection qui a été faite par des collègues de l'université qui étaient élus pour représenter leurs collègues et qui ont utilisé ce statut d'élus pour attaquer des gens, pour attaquer leur nomination. Voilà ce qui s'est passé, Madame ROMANA. Donc, non. Ces postes-là, ils posent un problème juridique, les éléments sont transmis, on leur dit exactement ce qui se passe et vous avez parlé d'un poste de STAPS, le poste de STAPS, j'ai vu les choses. Il a été accompagné pas à pas l'an dernier à la campagne 2022-2023. Il a été accompagné, il a été mis au concours, ce poste de maître de conférences. Cette fois-ci, les collègues n'ont pas été accompagnés parce que ce n'est pas le travail du Pôle de leur service d'assistance juridique. Donc, pour ce poste-là, cette fois-ci, ils ont fait une erreur. Mais, le poste est allé jusqu'au concours. Que s'est-il passé au concours ? Il y a eu des candidats. D'ailleurs, certains des candidats auditionnés étaient même des candidats de chez nous, formés par l'Université des Antilles, par l'UFR STAPS. Mais, apparemment, ils ne se sont pas montrés dignes du concours. Peut-être n'ont-ils pas su montrer patte blanche. Dans ce cas-là, ils n'ont pas été recrutés. Et donc, si l'UFR STAPS n'a peut-être pas besoin de cet emploi, moi je n'en sais rien, mais en tout cas, cette fois-ci, le Pôle Guadeloupe ne pouvait pas continuer à accompagner l'UFR alors que ça avait pris beaucoup de temps à toute l'administration du Pôle Guadeloupe pour que ce poste aille jusqu'au concours et que, finalement, personne ne soit recruté alors qu'il y a eu des auditions. Donc, là, on vous laisse travailler tranquillement puisqu'on vous a accompagnés une année. Donc, l'année d'après, vous le faites seuls. Mais, il se trouve qu'ils se sont trompés pour le poste de l'UFR STAPS puisque vous avez dit qu'il y en avait deux, mais il n'y en a qu'un. Donc, sur ce sujet, vous pourrez rapporter les éléments aux personnes qui vous ont sollicitée, voilà. Donc, est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette campagne ? On passe au vote sur l'ensemble des postes de maîtres de conférences et de professeurs des universités. Oui, Madame ROMANA ?

Mme ROMANA, PR : Monsieur le Président, je m'excuse. J'ai des questions encore.

M. le Président : Voilà, moi je fais la police de cette séance. Vous vous êtes déjà exprimée.

Mme ROMANA, PR : Oui, d'accord. Mais, vous ne me donnez pas la parole. Ce n'est pas grave.

M. le Président : Vous pouvez la prendre pour une question unique et rapide sans, s'il vous plaît, de préliminaires et je vous répondrai rapidement.

Mme ROMANA, PR : D'accord. Alors, ce sont des remarques et pas des questions. Mais, dans certains postes, pour comprendre, dans certains postes d'enseignants-chercheurs, il n'y a pas par exemple de profil recherche. Et donc, en fait, ma remarque ici, c'est qu'il y a des fiches qui sont très bien remplies, ça a un certain sérieux. Donc, ça serait bien quand même que les collègues fassent un petit effort pour remettre des fiches qui ressemblent à des fiches, voilà. On ne sait pas dans quel laboratoire des fois le chercheur va, on ne sait pas combien de chercheurs sont dans le laboratoire. Donc, c'est peut-être plus au Conseil recherche de faire attention à ça, mais voilà ce que je voulais dire.

M. le Président : Très bien. Nous avons pris compte de votre remarque. Donc, nous passons au vote sur l'ensemble des tableaux. Je rappelle qu'il y a une huitième ligne pour le tableau des professeurs, un poste PR n°0230, section 05 au titre de l'article 46. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup pour cette campagne d'emplois.

b) Campagne d'emploi établissement 2024 : BIATSS

M. le Président : Nous passons à la campagne d'emploi établissement BIATSS 2024. Est-ce que vous avez des questions sur ce tableau ? Oui, Madame la DRH, vous avez une précision ?

Mme SOLVIGNON, DRH : Très rapidement, il y a une coquille sur la deuxième ligne du tableau qui vous est présenté. En ce qui concerne le poste de l'UFR SEN, il s'agit bien d'un poste de technicien de catégorie B, la VAP, c'est la VAP 1. Et l'intitulé de l'emploi titre, c'est « technicien en expérimentation animale ». Donc, c'est bien ce qui a été voté par le Pôle. C'est au niveau de la retranscription qu'il y a eu cette coquille.

M. le Président : Madame la DRH, mais c'est ce qui est écrit au tableau là, non ? Donc, ce que vous nous apprenez est exactement ce qui est écrit sur la ligne que j'ai, moi.

Mme SOLVIGNON, DRH : Non, il y avait... oui.

M. le Président : Oui, c'est la deuxième ligne du tableau.

Mme SOLVIGNON, DRH : Non, c'est dans l'intitulé de la fonction, pardon, qu'il y a la coquille. Voilà.

M. le Président : D'accord. OK, d'accord.

Mme SOLVIGNON, DRH : « Technicien en expérimentation animale ».

M. le Président : OK. Donc, est-ce qu'il y a des questions sur ce tableau ou des remarques ? Monsieur AUDEBERT ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Mon intervention sera courte parce qu'elle est identique, elle est redondante à celle qui avait été exprimée au Conseil de Pôle. Je reste toujours étonné que la volumétrie sur le Pôle Guadeloupe soit aussi maigre. Deux seulement, on nous a expliqué pourquoi. En gros, la faute à l'administration. C'est pour ça que j'aurais souhaité effectivement avoir une lecture exhaustive des remontées, des besoins parce que deux pour une année entière pour le Pôle Guadeloupe, je trouve qu'à ma connaissance, c'est une première.

M. le Président : Oui, Madame la Vice-Présidente du Pôle Guadeloupe ?

Mme JEAN-ALEXIS, VP pôle Guadeloupe : Je précise que ce que nous votons au Conseil de Pôle sont les remontées des besoins des composantes. On ne fait que reporter ce que les composantes ont demandé. Voilà. Donc, le Pôle n'enlève pas de postes. C'est ce que les composantes font remonter qu'on remonte au Conseil de Pôle.

M. le Président : Il faut bien préciser aussi que certaines composantes choisissent de faire appel dans un premier temps à des contractuels, et donc les postes ne sont pas mis au concours immédiatement. Ça ne veut pas dire que les postes ne sont pas là, ça ne veut pas dire qu'ils ne sont pas occupés. Ils sont là, ce sont des choix, des choix de politique RH que chaque composante a le droit de faire au sein de son Conseil. D'autres

remarques ou questions ? Donc, on va passer au vote sur ce tableau de la campagne BIATSS 2024. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, vote unanime. Merci.

c) Plan de formation : bilan 2023 et perspective 2024

M. le Président : Plan de formation : bilan 2023 et perspective 2024. C'est un plan qui a été voté avec un avis favorable au CSA et qui vous est soumis aujourd'hui. Donc, est-ce que vous avez des questions sur ce plan de formation 2023-2024 ? Monsieur AUDEBERT ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Juste une remarque. Je regrettais que les formations bénéficiaient à aussi peu de personnels si mes comptes sont bons. Ils sont autour des 70, 80, dont les enseignants pour un millier d'ETPT. Je pense en particulier au BIATSS, plus de 400 BIATSS. C'est regrettable. Alors, j'ai vu que sur les perspectives, il y avait des choses qui allaient changer, donc on verra s'il y a plus de bénéficiaires que l'année dernière.

M. le Président : Très bien. Donc, ce plan de formation est une première pour l'université. On n'avait pas dans le passé ce type de document. Donc, je voudrais saluer le travail qui a été fait par la DRH. Chaque jour qui passe, nous nous inscrivons encore plus dans le cadre réglementaire des universités françaises et je crois que c'est une progression forte qu'il faut saluer, une belle dynamique. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? On passe au vote. Donc, pour ce plan de formation 2023-2024, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, un vote unanime. Merci encore.

d) Promotion interne au corps des professeurs des universités

M. le Président : Nous passons à la promotion interne au corps des professeurs des universités. Comme vous le savez, depuis quelques années, un dispositif de promotion interne est mis en place. Cette année, nous avons cinq possibilités de promotion des maîtres de conférences au corps des professeurs. Donc, il nous valider le choix de cinq sections CNU. Donc, elles vous sont proposées ici : les sections 03, 23, 25, 32 et 64 avec, pour chacune de ces cinq sections CNU, une possibilité de promotion. Avez-vous des questions ? Madame ROMANA ?

Mme ROMANA, PR : Oui. Donc, toujours la même chose, je regrette un peu le manque de cartographie un peu de la représentation de ces sections et d'égalité entre les hommes et les femmes sur ce qui a justifié certains choix, j'ose l'espérer, et voilà. Donc, moi, je m'abstiendrai. Voilà, c'est tout.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Donc, je vous propose qu'on passe au vote sur le choix de ces cinq sections CNU. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, nous avons une abstention. Merci beaucoup.

e) Charte relative au télétravail ponctuel à titre expérimental

M. le Président : Point suivant : la charte relative au télétravail ponctuel. Donc, c'était une demande de notre communauté BIATSS. Nous avons mis en place déjà une méthodologie de télétravail. Et là venait renforcer ce dispositif une charte, pour bien renforcer ce dispositif. Elle vous est soumise aujourd'hui. Elle a été votée en CSA. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur AUDEBERT ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Je regrette que cela soit décevant, peu attractif et répulsif, sachant que ce dispositif a vocation aussi de lutte contre l'inflation, au-delà de la responsabilité sociale et environnementale. S'agissant de la prise en charge des frais, si je résume bien le dispositif, il n'y a absolument effectivement aucune prise en charge de nature financière pour celles et ceux qui bénéficieraient de ce dispositif. Il y a pourtant un certain nombre d'éléments, mais je pense qu'il peut y avoir un dispositif qui permette de rendre plus attractif ce dispositif aux uns et aux autres.

M. le Président : Madame la DGS, je vous en prie.

Mme LOPEZ, DGS : Je ne peux que vous dire ce que je vous ai dit lors du CSA EP. C'est honteux en fait qu'un BIATSS tienne de tels propos, c'est honteux. D'abord, ça n'a rien de répulsif, au contraire. C'est très souple. Ce télétravail qui est mis en place a vocation à faire preuve d'énormément de souplesse puisque ce n'est pas un télétravail fixe qui nous cadre, qui nous contraint, au contraire. C'est d'une grande souplesse. En plus, je pense que vous mélangez aussi ce qui concerne les aides financières. Vous parlez de l'aide à la mobilité, c'est autre chose. Non, mais de quelle aide financière vous parlez ? Il n'y a pas d'aides financières. Là, on met en place un télétravail de 20 jours. Je ne sais pas si vous vous rendez compte, ça fait deux jours par semaine. C'est énorme. Si les gens veulent réduire leurs coûts, deux jours par semaine, c'est énorme. Trouvez-moi une université qui, la première fois, lorsqu'elle a mis en place son télétravail, a donné autant de souplesse. Il n'y en a pas.

M. AUDEBERT, BIATSS : Si vous me permettez, Madame la DGS, prenons un exemple concret. Quelqu'un qui ne dispose pas par exemple de l'ensemble des éléments de connexion. Ça veut dire *a priori* qu'on y porte une logique discriminatoire. Ce sont de petits personnels qui n'ont pas nécessairement ces éléments, qui pourraient peut-être pourtant fonctionnellement être utiles dans ce cadre-là. Ils sont exclus. Deuxièmement, Si les dispositifs nationaux ont prévu certains volets financiers, je pense qu'ils ne seront pas plus honteux que moi. Ils ne sont pas plus honteux que moi. Le registre de la honte, c'est un autre registre. C'est mon opinion, je crois qu'il n'y a pas de délit d'opinion dans ce type d'État de droit. Je ne pense pas que ce soit du registre de la honte.

Mme LOPEZ, DGS : Ce que je trouve de honteux, c'est de dire des choses qui ne sont pas vraies. D'ailleurs, c'est un projet à titre expérimental avec un dispositif qui est mis en place. On n'a pas dit qu'on ne mettrait pas en place un autre dispositif. On étudie ce dispositif qui est très ouvert et très souple et, encore une fois, qui est très avantageux à l'égard de nos collègues. J'entends l'histoire d'internet. Mais, on fera le point au bout de quelques mois. On verra, on en tirera des conclusions. Je répète que c'est un projet à titre expérimental.

M. le Président : Madame la DGS, c'est un projet qui nous honore, c'est un projet qui honore l'Université des Antilles, c'est un projet qui répond aux besoins des collègues, puisque nous avons travaillé avec les organisations syndicales, nous avons eu un CSA très long sur ces questions, on a construit ensemble ces textes. Les collègues sont contents, ils ne se plaignent pas. Moi, je pense qu'il n'y a pas grand-chose à dire sur ce texte, parce qu'on aurait pu attendre effectivement d'avoir toutes sortes de choses mises en place pour lancer ce télétravail et ça nous aurait renvoyés aux calendes grecques. Donc, on commence avec ce dispositif-là et moi, je pense que c'est une très bonne chose et c'est salué par les organisations syndicales qui l'ont voté à l'unanimité. Il y avait une prise de parole rapidement, Monsieur LARROUY et Madame la DRH très vite, s'il vous plaît.

M. LARROUY, étudiant pôle Guadeloupe : J'ai une simple petite question. Pourquoi est-ce qu'une personne qui n'a pas internet chez elle voudrait se mettre en télétravail ? C'est une question logique.

M. le Président : Bien. Madame la DRH ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Peut-être que je peux parler ?

M. le Président : Vous n'avez pas été interpellé, Monsieur AUDEBERT. C'est une question qui a été posée. On n'a pas cité votre nom. Madame la DRH, la parole est à vous et ensuite, on passe au vote.

Mme LOPEZ, DGS : Juste un élément de précision. Il est prévu par la réglementation une indemnité de télétravail qui sera donnée bien entendu à tous les personnels qui vont émarger à ce dispositif, quand bien même ils seraient en télétravail ponctuel, ce qui est le cas de l'action du dispositif qui a été mis en place à l'université, qui sera mis en place à l'université au 1^{er} janvier, et cette indemnité est d'un montant journalier de 2,88 €.

M. le Président : Très exactement, effectivement. Nous allons maintenant passer au vote sur cette charte. Donc, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, elle est validée à l'unanimité.

f) Projet de répartition de la NBI 2024

M. le Président : Maintenant, nous passons au projet de répartition la NBI 2024. Donc, le tableau a été mis à jour. Il est passé également au CSA, me semble-t-il. Oui, il est passé au CSA. Qui ne prend pas... non, pardonnez-moi. Qui souhaite s'exprimer sur cette question avant que nous ne passions au vote ? Personne, donc on va passer au vote tout de suite. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas d'abstention, pas de vote contre. Merci beaucoup. Donc, le tableau est adopté en l'état.

4) Affaires financières

a) Modification des conditions d'attribution du CIA 2023

M. le Président : Nous passons aux affaires financières et je vais laisser la parole à Monsieur le Directeur des affaires financières de l'université en lui demandant bien sûr d'aller à un bon rythme.

M. SUBITS, DAF : Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Donc, premier point : modification des conditions d'attribution du CIA. Donc, très concrètement, on vote sur deux choses : l'augmentation de l'enveloppe, on passe de 600 000 à 650 000 € par rapport à ce qui a été voté, et les conditions d'attribution. Vous avez souhaité récompenser plus de personnels cette année, donc on avait voté pour rappel et pour information 40 % des personnels. Là, on passe à 60 % au lieu de 40 %.

M. le Président : Très bien. Est-ce que vous avez des questions ? Oui, Monsieur HARAL ?

M. HARAL, BIATSS : Pas de question, Monsieur le Président. Je voudrais juste vous remercier concernant la politique indemnitaire des personnels BIATSS, d'autant plus que l'augmentation de l'enveloppe va dans le bon sens pour l'ensemble du personnel de l'UA.

M. le Président : Merci beaucoup. En effet, nous avons une négligence assez forte auprès des collègues de l'administration. C'est tout à fait normal de récompenser les collègues, comme on le peut en tout cas, qui ont donné de leur temps, de leur énergie à l'établissement. Donc, s'il n'y a pas de questions sur le CIA, nous allons passer au vote. Donc, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, cette modification des conditions d'attribution du CIA est adoptée.

b) Budget initial 2024

M. le Président : Nous passons maintenant au budget initial 2024.

M. SUBITS, DAF : Donc, je vais essayer de résumer l'ensemble des tableaux budgétaires. Donc, nous avons **les deux PT** dans le tableau 1 fourni par la pré-notification ministérielle. Concernant le tableau 2, nous avons, comme chaque année même si cette année, il est un petit peu plus important, un déficit budgétaire de l'ordre de 12 000 000 € qui s'explique principalement par un prélèvement sur fonds de roulement souhaité par la Présidence afin d'utiliser notre trésorerie et de permettre aussi surtout de réaliser les projets dès le début d'année et ne plus attendre le PR1, donc juillet-août pour commencer à réaliser des projets. Nous avons donc un équilibre financier. Résultat de l'exercice à - 2 500 000 €, une CAF à l'équilibre et, comme le démontre le tableau 6, une utilisation du fonds de roulement et de la trésorerie. Vous noterez dans les tableaux, pour information et pour la première fois, qu'un DPI numérique a été réalisé pour ce budget 2024. Si vous avez des questions ?

M. le Président : Merci, Monsieur le Directeur. Maintenant, la parole est aux élus pour éventuellement des questions ou des remarques.

M. AUDEBERT, BIATSS : Donc, je reprends la question. Concernant le prélèvement sur fonds de roulement dans cette grille initiale 2024 à hauteur de près de 5 000 000 €, ma question est la suivante : est-ce que vous me confirmez que c'est inédit ? Et deux, quelles sont les orientations qui sont esquissées pour utiliser

précisément le bénéfice de ce montant gigantesque ? À un moment donné, les déficits budgétaires ne sont pas encore des déficits comptables, mais pourraient peut-être le devenir.

M. SUBITS, DAF : Alors, tout à fait, c'est effectivement inédit pour un budget primitif. Pour un budget primitif, le prélèvement d'une telle ampleur est inédit puisque, historiquement parlant, dans les budgets primitifs, à part quelques reports de crédits, nous n'avons pas de paiement sur fonds de roulement aussi important. Là, c'est à la demande du Président effectivement de réaliser de nombreux projets, dont l'immobilier, vous avez le PPI, vous pouvez aussi voir tous les projets qui sont proposés dans le cadre de ce prélèvement sur fonds de roulement. Nous avons plusieurs projets divers et variés, ce serait trop long de les citer, une centaine au total si on... Mais, principalement et effectivement, l'immobilier parce que le prélèvement sur fonds de roulement qui est entre 5 000 000 € et 6 000 000 € effectivement, il est à hauteur de 5 000 000 € en crédit 20.

Mme LOPEZ, DGS : Et si je puis me permettre, une injonction du ministère qui demande en fait à utiliser nos fonds de roulement cette année plus que les autres.

M. le Président : D'autres questions ou remarques sur ce budget initial ? Oui, Monsieur HUNEL ?

M. HUNEL, MCF : Oui. Par rapport à l'analyse qui a été faite, vous avez indiqué qu'on termine l'année avec un déficit de 2 000 000 €, si j'ai bien compris, si j'ai bien lu ? Comment ça s'explique et est-ce qu'on pourrait... est-ce que c'est une mauvaise chose ? Est-ce que... parce que qui dit déficit généralement, j'entends quelque chose de négatif. Donc, que devons-nous faire pour que ça ne se reproduise pas à l'avenir ?

M. SUBITS, DAF : Alors, premièrement, on n'a pas encore la notification initiale, on a reçu une pré-notification de la part du ministère. Deuxièmement, il faut raisonner de manière pluriannuel. Là, nous utilisons des crédits que nous avons déjà touchés dans le cadre de la recherche, dans le cadre d'autres opérations, que nous avons déjà reçus les années précédentes, qui nous ont permis d'avoir des résultats fortement positifs. Il est normal qu'à un moment donné, on utilise cet argent. Là, forcément, il n'y a pas d'actions particulières à faire pour résorber le déficit puisqu'à un moment ou à un autre, soit on utilise jamais l'argent et le ministère vient nous le prendre puisque ce sera ça dans le cadre du prélèvement sur fonds de roulement, si on ne le fait pas, le ministère nous le prendra, soit on est en déficit en utilisant notre trésorerie, notre cash et du coup, en investissant dans l'avenir de l'université.

M. le Président : D'autres prises de parole, de questions ? On va passer au vote sur ce budget initial 2024. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? L'ensemble des tableaux que nous devons voter, Monsieur SUBITS, vous voulez... ?

M. SUBITS, DAF : Oui. Donc, on vote le budget 2024, à l'exception des points suivants qui seront le CASE, le CAS et le FSDIE qui sont votés à part.

M. le Président : Donc, je reprends. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

c) Budget spécifique 2024 des aides sociales (FSDIE, CASE, CAS)

M. le Président : Donc, nous parlons maintenant du budget spécifique des aides sociales. Est-ce que vous avez des questions sur ces points ? Donc, on va passer au vote. Donc, nous avons deux documents qui nous ont été transmis, sur le même point, donc le premier pour le CASE et le CAS et ensuite le FSDIE. Donc, nous allons voter globalement sur ces deux points si vous n'avez pas de questions. Monsieur LARROUY ?

M. LARROUY, étudiant pôle Guadeloupe : Oui, désolé, je ne veux pas vous couper la parole. Mais, c'est important. Du point de vue des doctorants en général, qui doivent-ils solliciter quand ils se retrouvent dans des situations financières difficiles ? Est-ce que c'est le CASE, le CAS ou est-ce qu'ils doivent en fait se rapprocher du Pôle et du FSDIE ? Parce que les doctorants sont assez perdus dans la mesure où ils sont étudiants certaines fois et d'autres fois, ils sont perçus comme des contractuels et d'autres fois, ils sont perçus

comme des boursiers de la région, etc. Est-ce qu'on pourrait en fait imaginer qu'à l'avenir, il y ait une information sous forme de communication qui soit faite à ce sujet-là ?

M. le Président : Moi, je n'ai pas l'impression qu'ils soient exclus des dispositifs, mais effectivement, on peut les informer. On peut demander à l'école doctorale de faire une information à l'ensemble des étudiants.

M. LARROUY, étudiant pôle Guadeloupe : Merci.

M. le Président : Donc, nous allons passer au vote sur les deux notes qui ont été transmises. Donc, il y a le CASE, le CAS et le FSDIE avec les montants annoncés dans les notes. Donc, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Pas d'abstention, pas de vote contre.

d) Régularisation des factures antérieures à 2023 sans EJ

M. le Président : Nous avons des régularisations de factures. Madame l'Agent Comptable, si vous voulez bien vous rapprocher d'un micro pour nous expliquer ça rapidement de façon synthétique, s'il vous plaît.

Mme CYRILLE, Agent comptable : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et messieurs les administrateurs, bonjour. Donc, au niveau de l'agence comptable, nous continuons à prendre en charge les dépenses et les recettes de l'établissement. Alors, il y a une facture à régulariser, la facture A bis, non-respect du marché de location de courte durée de véhicules. Puis, nous avons encore – c'est la troisième fois que nous présentons ce type de dépenses au Conseil d'administration – les factures à payer sans engagement juridique. Cette fois-ci, nous avons des factures à hauteur de 50 068,80 € à payer qui nécessitent une décision du Conseil d'administration. Il faut payer les factures. Puis, nous avons les admissions en non-valeur. Alors, nous continuons nos procédures de recouvrement de nos créances. Ici, nous avons un certain nombre de factures, de procès qui sont à mettre en non-valeur.

M. le Président : Très bien, merci Madame l'Agent Comptable. Est-ce qu'il y a des questions sur l'un des tableaux ? Madame l'Agent Comptable a balayé les trois points « d », « e », « f ». Donc, est-ce que vous avez, que ce soit le « d », le « e » ou le « f », des questions sur l'un de ces points ? Pas de question. Donc, on va les voter dans l'ordre séparément parce qu'il y a trois points séparés. Donc, concernant la régularisation des factures antérieures à 2023, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, un vote favorable unanime.

e) Régularisation d'une dépense hors marché public

M. le Président : Pour une dépense hors marché public qui a été effectuée d'un montant de 338,52 €, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Également unanime.

f) Admission en non-valeur

M. le Président : Enfin, les admissions en non-valeur qui, fort heureusement, décroissent avec le temps, pour un montant de 13 434,39 €. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, merci beaucoup. Madame l'Agent Comptable, vous pouvez rentrer tranquillement à l'agence comptable.

5) Affaires scientifiques

a) Changement du périmètre d'une UMR

M. le Président : Nous passons aux affaires scientifiques et nous commençons par le changement de périmètre d'une UMR. Il s'agit de l'UMR LC2S, dont le contenu, le périmètre s'enrichit et qui va également changer d'intitulé. Donc, est-ce que vous avez des questions sur ce sujet ? Cette proposition a déjà été formulée et validée par le Conseil académique plénier. Pas de questions. Donc, nous allons passer au vote. Sur le

changement du périmètre et d'intitulé de l'UMR 8053, ex LC2S, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, vote unanime. Son directeur est présent avec nous, donc il sera heureux.

b) Adhésion de l'université des Antilles au Centre d'excellence caribéen de la Géothermie

M. le Président : petit « b » : adhésion de l'Université des Antilles au Centre d'excellence caribéen de la Géothermie. C'est un centre, comme son nom l'indique, qui s'intéresse aux questions de géothermie aux Antilles. C'est une initiative de la région Guadeloupe qui est à l'origine de la création de ce centre et elle demande à l'université de l'intégrer, d'en faire partie et donc, de siéger dans ses instances. Donc, nous avons des collègues de l'UFR Sciences du Campus de Fouillole qui sont d'ores et déjà en lien avec la région sur cette problématique et qui souhaitent participer aux travaux de ce centre caribéen de la géothermie. Auriez-vous des questions ? Pas de questions. Donc, on va... oui, Monsieur HUNEL ?

M. HUNEL, MCF : J'ai lu, peut-être que je n'ai pas tout compris, mais pourquoi il n'y a pas un avis du Conseil du Pôle Guadeloupe ?

M. le Président : Un avis du Conseil du Pôle Guadeloupe ?

M. HUNEL, MCF : Dans les statuts, quand on regarde...

M. le Président : C'est un centre d'excellence caribéen de la géothermie. Donc, ce qui va s'appuyer sur des laboratoires, ces laboratoires sont des laboratoires qui, forcément, comme la plupart des laboratoires, sont transversaux. Donc, ça concerne l'université et non le Pôle Guadeloupe, non. Ce n'est pas parce que c'est une initiative, encore une fois, localisée en Guadeloupe qu'elle ne concerne que la Guadeloupe. La géothermie concerne toutes les îles de la Caraïbe : la Martinique et la Guadeloupe aussi. Donc, non. Tous les collègues qui sont dans les géosciences et qui souhaitent participer à cette aventure sont les bienvenus, qu'ils soient rattachés au Pôle Martinique ou au Pôle Guadeloupe. Ça n'a aucune espèce d'importance.

M. HUNEL, MCF : C'est peut-être pour ça que, quand j'ai lu les statuts, ...

M. le Président : Alors, ce n'est pas moi qui fait les statuts. Ce sont les statuts de la région Guadeloupe. Nous, on est juste adhérents. Donc, sur ce point, est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Cette adhésion est validée par le CA à l'unanimité.

c) Volume financier dédié aux projets Feder, Interreg, Commission Européenne

M. le Président : Ensuite, volume financier dédié aux projets Feder, Interreg, Commission Européenne. Nous avons, durant ces cinq ou six dernières années, eu un certain volume, un volume impressionnant de plusieurs millions de projets Feder. On sait ici, on l'a dit et je le redis que la concurrence est faible lorsqu'il s'agit de présenter des projets dans ce cadre-là. Donc, en revanche, c'est un dispositif qui met à mal l'université, qui présente de nombreux risques puisque nous ne recevons absolument rien lorsque, en général, dans la plupart des cas, lorsque nous sommes lauréats de ce type de projet et c'est à l'université d'avancer les fonds. Et ensuite, on fait des remontées de dépenses et lorsque ces dépenses ne sont pas éligibles ou lorsque les remontées interviennent trop tard, on n'est pas remboursés. Donc, là, ça fait vraiment des dégâts. Il y a des universités et des entreprises privées qui, d'ailleurs, après avoir émarginé au Feder, sont en grosse difficulté à cause de ce type de dispositif européen parce que l'aspect européen, on le voit sur la fin lorsqu'il s'agit de contrôler l'éligibilité des dépenses et là, je peux vous dire que c'est quelque chose de très minutieux. Donc, nous engageons des dépenses, nous remontons ou pas les dépenses en temps utile. Puis, l'autorité de gestion décide ensuite de ce qui est éligible ou pas et nous rembourse ce qu'elle souhaite nous rembourser. Donc, là, ce n'est plus possible parce que l'université doit se structurer. Donc je ne jette la pierre sur personne, je n'ai pas dit que c'est la faute des enseignants-chercheurs. C'est vrai qu'il y en a qui gèrent leurs dossiers plus ou moins bien, d'autres plus ou moins mal. Mais, l'administration aussi doit se mettre en ordre de marche pour garantir la sécurisation de ces opérations. Et donc, ce n'est pas possible parce que là, on encourt un risque

important sur ces dernières années. Ce n'est pas possible de continuer dans cette direction, donc les projets qui vont être favorisés sont les projets européens et les projets ANR qui sont beaucoup plus sécurisés, où on reçoit de l'argent qu'on doit dépenser aussi à bon escient, sinon on leur rembourse, bien entendu. Mais, on n'a pas à décaisser immédiatement des millions, des centaines de millions d'euros chaque année sans savoir si on les recouvrera un jour ou l'autre. Voilà, donc une mesure de prudence nécessaire. Plusieurs universités sont en grosse difficulté, notamment les universités non hexagonales. Donc, il y a également eu, puisqu'on parlait tout à l'heure de la Cour des comptes, une alerte au sujet de la Cour des comptes qui nous dit que c'est un vrai danger et qu'il faut qu'on s'organise pour pouvoir mieux les gérer, donc c'est ce qu'on va faire. On baisse la voilure et on s'organise dans le même temps. Voilà, donc je vous laisse la parole. Madame ROMANA ?

Mme ROMANA, PR: Les projets européens et tout ça, on ne va pas les avoir avant un certain temps. Et là, les labos, ça va prendre du temps quand même, d'accord ? Non ?

M. le Président : Non, je ne suis pas d'accord, Madame ROMANA. On a mis en place un certain nombre de dispositifs, notamment on a passé un appel d'offres à un marché public concernant des cabinets qui peuvent nous accompagner. Donc, ça, on y a déjà eu recours. C'est comme ça qu'on a pu être lauréat aussi de l'appel à projets **F2ASR**, un million et quelques d'euros, pour construire notre DIREV. Donc, on a bien compris comment ça fonctionne. Donc, en attendant que la DIREV soit en capacité d'accompagner les chercheurs dans le montage de projets, sur certains projets qui sont ambitieux et qui sont d'importance, on va déployer des moyens pour que ces cabinets accompagnent les laboratoires de recherche dans leur financement. Plutôt que de saupoudrer auprès des collègues pour des opérations finalement assez mineures, on va plutôt donner aux labos des moyens pour qu'ils puissent payer ces conseils et aller chercher des projets européens parce qu'on a l'expertise, on a la science, on a l'intelligence. Ce qui nous manque, c'est cette ingénierie pour monter ces dossiers parce que c'est extrêmement complexe.

Mme ROMANA : Monsieur le Président, j'entends qu'on parle sur des projets européens, j'espère que grâce à la DIREV d'ailleurs, on y arrivera. Tant mieux. Mais, j'insiste quand même sur le fait que d'abord, les PO-Feder servent quand même à faire exister les laboratoires, d'accord ? Ça pénalise certainement l'université dans les remontées de dépenses. D'ailleurs, il me semble vous avoir alerté plusieurs fois en CA sur la difficulté qu'on a à faire les remontées – qu'on avait et j'espère qu'on pourra mettre ça au passé – de dépenses comme il faut. Mais, quand même, on peut un peu se couvrir, c'est-à-dire qu'on a droit à 12 % d'avance du montant ou 10 %, je ne sais plus, qu'on utilise jamais. Jamais on n'a utilisé ça. On peut faire des remontées de dépenses intermédiaires. Enfin, il y a pléthore de *process* sur lesquels on peut un peu se couvrir. Et moi, je trouve que 1 500 000 € en PO-Feder sur toute l'université, en gros, ça va correspondre, allez, à trois projets. Je termine, s'il vous plaît. Trois projets à partager entre le Pôle Guadeloupe et le Pôle Martinique. Personnellement, je peux vous dire que tous les appareils qu'on a, où il faut entretenir, on ne peut pas les laisser comme ça. S'ils tombent en panne, il faut trouver des sous pour les payer, je pense que c'est la mort des labos de recherche. Je suis peut-être une dinosaure certainement, mais je suis très pratique et dans la vie de tous les jours, je peux vous dire que ce sera une difficulté. Trois projets de recherche sur toute la programmation jusqu'en 2027, voilà. Moi, j'aimerais bien que les collègues en soient conscients.

M. le Président : Madame ROMANA, moi, j'ai une responsabilité qui est celle de ne pas détruire cet établissement qui m'a été confié. Donc, je dois prendre des mesures qui peuvent vous paraître exagérées, mais qui sont pourtant des mesures de responsabilité et de sagesse pour que vous puissiez continuer à travailler jusqu'à votre départ à la retraite, et que ça ne s'arrête pas dans deux ans parce qu'on est en faillite. Par ailleurs, vous parlez de trois dossiers. Moi, je ne suis pas d'accord. Quand je vois le tableau et les montants de tous les projets PO-Feder qui sont dans l'annexe, il y en a énormément à 200 000, à 300 000, à 500 000, à 400 000. Il y en a même un à 80 000. Donc, peut-être que dans votre laboratoire, les besoins sont énormes. Mais, dans ce cas-là, je vous invite effectivement à aller chercher des financements européens. Mais je ne suis pas sûr que là, on parle de trois ou quatre projets. Mais même si on parlait d'un seul projet, moi, je dormirais tranquille avec ça. La directrice de la recherche a reçu, avec le DGSA, tous les porteurs de projets PO-Feder. Ces *process* que vous appelez de vos vœux sont en train d'être mis en place par ce retour d'expérience de vos difficultés

qui sont propres à notre établissement. Donc, il ne s'agit pas de faire un document qui est passe-partout, mais de faire un document qui tient compte de nos particularités et de notre situation maintenant, en décembre 2023. Et réunir tous les porteurs de projets, il y en a un certain nombre, vous l'avez vu dans le tableau, et en les rencontrant les uns à la suite des autres, je peux vous dire que c'est un travail colossal et donc, je tiens à remercier Monsieur Boris HANOT, le DGSA qui a porté cette démarche, et Madame BENGOUBOU, la nouvelle directrice de la recherche et de la valorisation, qui ont rencontré tout le monde, projet par projet, pour bien vous expliquer ce qu'il faut, pour bien prendre en compte vos difficultés et pour qu'on trouve les solutions correctrices. Mais, ma première solution à moi, c'est de faire voter cette limite pour ne pas détruire encore une fois cette université, et ne pas lui faire porter des risques qu'elle ne pourra pas encaisser. Et si dans un an ou dans deux ans, on est mieux organisé et que tout le monde joue le jeu, on pourra revenir en Conseil d'administration et relever ce plafond. Ce que le CA vote aujourd'hui, il peut voter autrement dans un an ou dans deux ans. Mais, on ne va pas multiplier les risques alors qu'on en a déjà qui sont clairement inscrits. Ce sont des problèmes qu'on a, des millions d'euros qu'on risque de ne pas retrouver et qu'on a dépensés. Et ça, c'est grave. Et la seule personne à responsabilité ici à rendre des comptes, c'est moi. Je n'étais pas président quand ça s'est fait, mais ce n'est pas le point. Je suis président maintenant. Donc, maintenant, si on doit être en faillite, c'est moi le président. Je ne laisserai pas cela arriver. Je prends toutes les précautions, on s'organise, on demande à chacun de faire des efforts et puis, on avance et on continue. Donc, non, il n'est pas question pour moi de tuer la recherche, bien au contraire, mais de l'élever. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur HUNEL ?

M. HUNEL, MCF : Oui. Monsieur le Président, je comprends vos inquiétudes et votre volonté de sécuriser notre établissement. Toutefois, par les missions que j'ai pu occuper précédemment, les PO-Feder sont votés à un certain nombre de budgets pour la recherche et l'innovation. Si ces montants ne sont pas mobilisés par l'université, c'est bien évidemment d'autres qui vont en profiter, ce qui est un peu dommage. Alors, moi je ne sais pas si on ne peut pas faire une cote mal taillée, c'est-à-dire... parce que moi, je crois en tout ce qui est mis en place maintenant dans l'université pour sécuriser, pour améliorer un système d'information pertinent au niveau de la recherche et justement l'accompagnement des chercheurs, pas simplement du point de vue de la recherche et de la technique, mais aussi l'accompagnement financier des projets, ce qui nous manquait au préalable. Et je crois que ce que vous mettez en place là conduit justement à cette sécurisation. Donc, moi je me demande : est-ce que ce n'est pas trop fort, votre précaution ? Parce que quand même, on parle de jusqu'à 2027, et je me demande si on ne pourrait pas écrire quelque chose de plus constructif en disant qu'on réduit, sous réserve d'évaluation et de remise en question, ces montants par rapport à l'amélioration parce que là, je ne sais pas, c'est effrayant quand même et ça ouvre une porte pour les autres qui est fermée complètement pour nous. Donc, moi je comprends, mais j'aimerais bien... il faudrait mettre quand même sous réserve d'une évaluation et d'amélioration et qui permettrait de renchérir, d'aller plus loin.

M. le Président : Monsieur HUNEL, si l'effroi dont vous parlez permet à chacun de s'améliorer, moi, je suis preneur et donc, on reviendra en Conseil d'administration lorsque les choses se seront améliorées. Mais là, il est question de réalité et de faits et de millions d'euros qui risquent de ne pas être remboursés à l'Université des Antilles. Donc, moi, je prends toutes mes responsabilités, je suis prêt à les assumer, y compris auprès des collègues qui seraient mécontents. Je n'ai pas d'autres choix que celui-là et je vous l'ai dit, une fois que les choses seront rétablies, sécurisées, nous reviendrons en Conseil d'administration si cela s'avère nécessaire et nous pourrions modifier ce plafond. Et si ce moment n'arrive jamais, nous ne reviendrons pas et nous resterons à ce montant. Mais, j'ai bon espoir que nous y arriverons parce que c'est notre travail, tout simplement. Monsieur GROS-DESORMEAUX, je crois, avait demandé la parole. Ensuite, nous passerons au vote.

M. GROS-DESORMEAUX, membre du bureau : Je pense avoir un certain recul sur la gestion de ces projets. On réduit notre capacité côté Université des Antilles à pouvoir être compétitifs sur des fonds régionaux européens. Néanmoins, ces fonds sont particulièrement risqués. On l'a vécu, croyez-moi, au moment où j'ai fait une remontée de dépenses pour un projet et où clairement on m'a dit que les 15 000 € sur cette remontée de dépenses ne sont pas éligibles. Donc, ça veut dire que je me retrouve avec un déficit de 15 000 € sur un projet

que je suis incapable de justifier. On s'est arrangés, on a trouvé une solution. Mais, ça, c'est un risque. Donc, sur 15 000 €, ce n'est pas grand-chose. Quand on est sur quelques millions d'euros, 100 000 €, 200 000 €, c'est un gros risque pour l'établissement, première chose. Et puis, je veux rajouter aussi que les organismes sont des EPCI en réalité et qui sont dans la culture, et la culture du Feder, et la culture des fonds européens régionaux. Nous, côté université, y compris le côté CNRS, ce n'est pas notre culture. C'est Horizon Europe, ANR et tous ces projets compétitifs qui sont surtout des projets à l'international ou des projets structurés pour la recherche.

M. le Président : Merci. Alors, très rapidement, Monsieur HUNEL, je vous laisse la parole, mais ensuite on passe au vote.

M. HUNEL : Non, mais je crois en votre capacité à faire mieux. Et je pense que vous ne connaissez pas tous les dispositifs et c'est justement là tout le rôle de cette restructuration de la recherche avec la DIREV. Dans les projets PO, on peut avoir jusqu'à 20 % d'avance, on peut avoir une évaluation *a priori* des dépenses, il y a plein de choses qu'on peut faire qu'on ne faisait pas. Et donc, c'est là où justement, cette structuration de la gestion financière des projets qui, je pense, aujourd'hui, va être la mission de la DIREV, nous permettra d'utiliser ces fonds. C'est pour ça que moi, je pense que sous réserve d'amélioration, il faut qu'on puisse revenir et que cela soit inscrit.

M. le Président : C'est écrit dans le PV, Monsieur HUNEL. Ce sera noté dans le PV qui va être disponible sur le site internet de l'université et que chacun pourra partager allègrement. Donc, non, ce n'est pas écrit dans le document, mais moi je le dis. Et comme je vous ai dit, ma priorité, ce n'est pas comment les gens vont percevoir ce document, c'est la responsabilité qui est la mienne de permettre à cet établissement de continuer à fonctionner et de grandir. Il y a parfois des choix à faire qui sont difficiles, mais ce n'est que la conséquence du passé. Si on en est là, c'est de notre faute. Donc, c'est à nous de le corriger, personne ne le fera pour nous. En revanche, on ira me taper sur les doigts si on n'y arrive pas. Très bien. Donc, une dernière prise de parole. Oui, Monsieur FLAMAND de la CTM, vous voulez... ?

M. FLAMAND, CTM : Merci. Je voulais juste apporter une information dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens. La direction des fonds européens se met à disposition de l'université pour l'accompagner à mobiliser les fonds européens. Nous avons l'ingénierie nécessaire en la matière et j'en ai parlé d'ailleurs avec Madame Cécile VERNEAU qui a déjà pris la tâche des collègues de la direction des fonds européens qui ont commencé à l'accompagner. Donc, il y a bien sûr l'expertise à travers des formations qui sont mises en place par l'université, mais d'ores et déjà, les collègues accompagnent et peuvent encore accompagner l'université pour mobiliser des fonds pour les projets qui se trouvent dans le cadre de cette convention.

M. le Président : Merci beaucoup, Monsieur FLAMAND. C'est une précision utile et surtout merci de l'accompagnement de la CTM à l'UA. Il nous est précieux. Mais, je précise que ce document ne concerne que les projets de recherche. Donc, il n'est pas question ici... parce qu'on a d'autres projets Feder qui sont des projets portés par l'établissement : projets immobiliers. Il peut y avoir des projets dans le cadre de la convention qui ne sont pas des projets de recherche. Là, on parle exclusivement des projets de recherche qui sont plafonnés et c'est là que la DIREV intervient pour mettre en place les procédures. Ce n'est pas quelque chose qui se fait dans un bureau par une seule personne. Nous allons passer au vote sur ce document après ce débat riche. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, un vote contre. Donc, le document est adopté, merci beaucoup.

6) Affaires pédagogiques

a) Validation des informations destinées au portail Parcoursup au titre de l'année 2024

M. le Président : Concernant les affaires pédagogiques, nous changeons, je crois, de chapitre. Puis, il nous faut garder un bon rythme. Donc, le point a : validation des informations destinées au portail Parcoursup au titre

de l'année 2024. Cela a été validé au Conseil académique plénier. Est-ce que ça soulève des questions ? Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime.

b) Validation des informations destinées au portail Mon Master au titre de l'année 2024

M. le Président : Point « b » : validation des informations destinées au portail Mon Master au titre de l'année 2024. Cela a pareillement été validé au Conseil académique plénier. Pas de questions. Donc, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

c) Diplômes universitaires (UFR Santé) : avenant, renouvellement, modifications, créations

M. le Président : Nous passons au point c et à l'UFR Santé pour les DU : avenant, renouvellement, modifications et créations. Sur l'ensemble des documents de l'UFR Santé, est-ce que vous auriez des questions ou des remarques ? Je vous propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime.

d) Dossier d'accréditation du diplôme IBODE

M. le Président : Dossier d'accréditation du diplôme IBODE, toujours à l'UFR Santé. Est-ce qu'il y a des questions ? Si je scanne la salle, non. Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime.

e) Modalités de contrôles de connaissances du diplôme IBODE

M. le Président : Modalités de contrôles de connaissances, toujours du diplôme IBODE, faculté de l'UFR Santé. Pas de questions ? Pas de remarques ? Très bien. Donc, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime.

f) Ouverture d'un diplôme universitaire en Gestion du patrimoine bancaire

M. le Président : Ouverture d'un diplôme universitaire en Gestion du patrimoine bancaire. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Non ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime.

g) Ouverture de diplômes d'état du Travail Social au grade licence

M. le Président : Ouverture de diplômes d'État du Travail Social au grade licence. Pas d'interventions ? Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, vote unanime.

h) Ouverture de diplôme universitaire parcours d'excellence

M. le Président : Et enfin, ouverture de diplôme universitaire parcours d'excellence. Pas de questions ni d'interventions, donc on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, le vote est unanime.

7) Questions diverses

M. le Président : Questions diverses. Nous avons trois questions de la part d'un même administrateur, Monsieur AUDEBERT. Donc, la première question concerne la Cour des comptes et vous nous demandiez, je crois, où nous en étions de cette procédure. Donc, au même point que la dernière fois que vous avez posé cette question puisque, comme je vous l'ai dit, j'ai fait valoir mon droit à une audition auprès de la Cour. Donc, j'ai été reçu, j'ai été entendu. On a eu un rapport provisoire. On avait déjà fait la réponse dans les délais impartis, donc, au mois de juillet. À la suite des observations provisoires, j'ai été entendu par la Cour des comptes au mois de septembre, à ma demande, et depuis, il n'y a pas eu de retour de la Cour des comptes. Mais, je sais que nous sommes plusieurs universités non hexagonales à être soumises à cette procédure. Donc, il se peut que la Cour attende de finir l'ensemble de ses contrôles avant de transmettre les rapports aux uns

et aux autres. Voilà, la Guyane ayant été la première, je crois que ça se termine dans l'Océan Indien en ce moment même, à Mayotte et à La Réunion. Concernant l'annulation d'une conférence portant sur l'eau, alors moi, je ne sais pas quel type d'informations vous donner. Je sais qu'elle a été annulée, je sais également qu'on a lu tout et absolument n'importe quoi à ce sujet sur les réseaux sociaux, on a parlé de pression faite par le Gouvernement sur un Préfet qui, lui-même, aurait fait pression à son tour sur le Président que je suis pour annuler ce... ça, c'est vraiment... Il ne manque que la CIA et l'ancien KGB dans la boucle et je pense que l'histoire sera complète. Donc, c'est absolument n'importe quoi. Il n'y a eu aucune pression. Une conférence a été annulée pour une raison ou une autre, voilà, fin de l'histoire. En revanche, vu tout ce que j'ai lu, je suis quand même soulagé, peut-être, que cette conférence ait été annulée parce que le niveau des interventions et de certains intervenants apparemment qui étaient prévus me laisse sans voix. Donc, classement de Shanghai : vous voulez des éléments. On en a déjà beaucoup discuté déjà, je crois, lors des questions d'écologie. Mais, vous le savez, les collègues n'ont pas travaillé là en 2023 pour subitement devenir des génies et on n'a pas eu 15 ou 16 Prix Nobel en une année. Donc, tout simplement, Monsieur AUDEBERT, nous n'étions pas visibles. Les gens travaillent depuis toujours dans cet établissement. L'écologie – les collègues qui s'y connaissent un peu pourront l'expliquer – ne relève pas d'une section en particulier, donc, ni d'un laboratoire. Il a fallu d'abord que nous puissions nous restructurer et répondre aux enquêtes et renseigner les plateformes idoines pour que nous soyons visibles. Parce que vous pouvez faire ce que vous voulez, si personne n'est au courant, il n'y aura pas de classement de Shanghai. Donc, il a fallu qu'une fois président, je demande à chaque direction, et les collègues ici le savent parce qu'ils entendent parler de moi régulièrement, je les relance tout le temps pour qu'ils répondent à mes enquêtes. Quand je dis à mes enquêtes, aux enquêtes que me transmettent le ministère et les services de l'État, y compris la Cour des comptes parfois sur certains sujets. Donc, on répond en permanence à des enquêtes et c'est fastidieux. Le CIA a augmenté parce que ça engendre un travail supplémentaire parce qu'avant, on ne le faisait pas, aux équipes des différentes directions. Et donc, oui, il faut renseigner toute notre recherche, toute notre activité et ça c'est important. Il faut aussi avoir un dialogue apaisé avec le ministère et peut-être être bien vu parce que ce n'est pas moi qui transmet les éléments à Shanghai. Shanghai ne m'a pas posé de question, n'a pas posé de question à un laboratoire. Donc, il faut bien qu'il y ait une transmission qui soit faite et qu'il y ait peut-être certains accompagnements. Il faut que les collègues puissent travailler en sérénité. On ne peut pas publier de recherche lorsque les campus sont bloqués, lorsqu'on est en grève, lorsqu'on est à la télé en train de dire tout et n'importe quoi. D'ailleurs, Madame ROMANA a cité quelques-uns des critères. Effectivement, il y a l'impact des publications, c'est-à-dire le nombre de fois où elles sont citées. Oui, mais ce n'est pas que ça, Madame ROMANA. Il n'y a pas que ça. On compte aussi les Médailles Fields et les Prix Nobel, mais on n'en a pas. La qualité de nos travaux de recherche est primordiale dans ces domaines d'écologie, mais je rappelle qu'il serait dommage de réduire cette intégration au classement à quelques personnes, parce que ce n'est pas vrai, tout simplement. C'est un travail collectif, donc je n'enlève rien à personne. Je dis que ce ne sont pas deux ou trois collègues qui ont fait qu'aujourd'hui, nous sommes à Shanghai. Chaque personne, beaucoup de personnes y ont contribué, y compris les administratifs et les personnels techniques qui permettent à la recherche d'exister parce que, sans eux, il n'y a rien non plus. Voilà ma réponse à votre question, Monsieur AUDEBERT. Donc, je vous remercie tous pour cette séance riche en débats et pour ce beau Conseil d'administration. Merci de votre présence et je vous souhaite un bon appétit et un bon après-midi, merci.

Fin de séance à 11 h 42